

**Direction Travaux des assemblées/Affaires juridiques**  
**Service Travaux des assemblées**  
**MDT/IM**

**COMPTE RENDU**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2010**

**M. le Maire** ouvre la séance en rappelant qu'il a dû avancer d'une semaine la date du conseil municipal prévu initialement le 6 octobre dans l'attente de la réponse du ministre des finances et du budget à la question posée par l'Association des Maires de France concernant la date limite de vote des délibérations relatives aux abattements et exonérations notamment pour la taxe d'habitation.

Le délai habituel du 1<sup>er</sup> octobre étant inscrit dans les textes et sans confirmation du report de l'échéance au 1<sup>er</sup> novembre, l'AMF a préconisé par prudence de délibérer avant le 1<sup>er</sup> octobre.

Installation officielle de Mme Ghislaine LAMY en qualité de conseillère municipale venant après le dernier élu sur la liste « Ensemble agir pour Champigny ». Liste des forces de gauche, de progrès, écologistes et de personnalités suite à la démission de Mme Monique JOUBERT en date du 12 août reçue en mairie le 17 août 2010.

**M. le Maire** au nom du conseil municipal souhaite la bienvenue à Ghislaine LAMY et précise qu'elle siègera au sein du groupe des élus communistes et républicains.

Désignation d'un(e) secrétaire de séance : M. Amadou TRAORE

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**Mme RONDEAU** indique qu'elle aura une question diverse à aborder en fin de séance.

**M. CHEVALIER**, pour sa part, en aura deux.

**Mme DUFOUR** une.

**M. FUCHS** une également.

Approbation du procès verbal de la séance du conseil municipal du 23 juin 2010.

## **ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

Liste des arrêtés pris en application de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales.

### **DIRECTION DES FINANCES ET DES ACHATS**

**1**

Marché à procédure adaptée de prestations de conseil juridique de type consultation hors contentieux.  
Approbation du marché présenté par l'entreprise SELARL GAIA - 70 rue Joseph de Maistre - 75018 Paris

#### **Commission concernée :**

**1<sup>ère</sup> commission :** Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

### **DIRECTION TRAVAUX DES ASSEMBLEES / AFFAIRES JURIDIQUES**

**2**

Contentieux des finances.

Requêtes en appel de monsieur Philippe Valette contre les jugements du tribunal administratif de Melun du 3 décembre 2009.

Désignation de la SELARL GAIA 70 rue Joseph de Maistre - 75018 - Paris - pour représenter la ville de Champigny sur Marne devant la cour administrative d'appel de Paris.

#### **Commission concernée :**

**1<sup>ère</sup> commission :** Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

**3**

Contentieux pénal.

Plainte déposée par M. Yannick Gautier contre M. Joël Lemoine pour harcèlement moral.

Assistance juridique de M. Lemoine suite à sa demande de protection fonctionnelle.

Désignation de la SCP d'avocats GAIA 70 rue Joseph de Maistre – 75018 – Paris - pour représenter M. Joël Lemoine devant la juridiction judiciaire.

#### **Commission concernée :**

**1<sup>ère</sup> commission :** Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

### **DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'URBANISME**

**4**

Crèche des Pâquerettes.

Mise à disposition de Mme Sophie Soullignac, directrice, d'un logement de fonction sis 24-26 rue Danièle Casanova, en raison des contraintes liées à l'exercice de son emploi.

Approbation de la convention fixant les modalités de mise à disposition à compter de sa date de signature

#### **Commissions concernées :**

**1<sup>ère</sup> commission :** Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

**5<sup>ème</sup> commission :** Enseignement, Formation professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux.

**5**

Propriété communale sise 84 voie Sonia Delaunay.

Mise à disposition de l'association EMMAUS LIBERTE d'une partie des terrains cadastrés CQ n° 148 comprenant un hangar d'une surface de 300 m<sup>2</sup> et un pavillon d'habitation de type F4 pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction moyennant une indemnité d'occupation annuelle de 5159,28 euros.

Approbation de la convention d'occupation précaire à intervenir à compter du 1<sup>er</sup> mars 2010.

#### **Commissions concernées :**

**2<sup>ème</sup> commission** : Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et Amélioration de l'habitat, Développement économique / Emploi - Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme.

**4<sup>ème</sup> commission** : Solidarité / Action Sociale, Prévention / Santé, Coordination des actions, Politique en direction des seniors, Droits des femmes

**1<sup>ère</sup> commission** : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

## **DIRECTION DE LA JEUNESSE**

**6**

Organisation d'un séjour en direction de 15 jeunes (15-17 ans) assistés par 3 accompagnateurs pour la période du mardi 13 au lundi 19 juillet 2010 à Notre Dame de Monts-Vendée.

Modalités de dépenses et de fixation du montant des participations des jeunes :

Coût de la prestation (hébergement et pension complète) : 3294 euros : 18 = 183 euros

Coût des activités : 1080 euros : 18 = 60 euros (non inclus dans la convention)

Coût de la location de deux véhicules : 330,25 euros : 18 = 18,35 euros (non inclus dans la convention)

Coût du péage : 240 euros : 18 = 13,33 euros (non inclus dans la convention)

Coût du carburant : 400 euros : 18 = 22,22 euros (non inclus dans la convention)

Coût de la pharmacie : 50 euros : 18 = 2,78 euros (non inclus dans la convention)

Coût total du séjour : 5394,25 euros : 18 = 299,68 euros

### **Commissions concernées :**

**5<sup>ème</sup> commission** : Enseignement, Formation professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux.

**1<sup>ère</sup> commission** : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

**7**

Organisation d'un séjour en direction de 15 jeunes (15-17 ans) assistés par 3 accompagnateurs pour la période du mardi 13 au lundi 19 juillet 2010 à Notre Dame de Monts-Vendée.

Convention entre l'association "Sous les Pins" - 26 rue de l'Ecolière - 85690 Notre Dame de Monts-Vendée, représentée par le président, Monsieur Deschamps, et la ville de Champigny représentée par le 1er maire adjoint, Monsieur Fautre

### **Commissions concernées :**

**5<sup>ème</sup> commission** : Enseignement, Formation professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux.

**1<sup>ère</sup> commission** : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

**8**

Organisation d'un séjour en direction de 15 jeunes (15-17 ans) assistés par 3 accompagnateurs pour la période du mardi 20 au lundi 26 juillet 2010 à Notre Dame de Monts-Vendée.

Modalités de dépenses et de fixation du montant des participations des jeunes :

Coût de la prestation (hébergement et pension complète) : 3294 euros : 18 = 183 euros

Coût des activités : 1080 euros : 18 = 60 euros (non inclus dans la convention)

Coût de la location de deux véhicules : 330,25 euros : 18 = 18,35 euros (non inclus dans la convention)

Coût du péage : 240 euros : 18 = 13,33 euros (non inclus dans la convention)

Coût du carburant : 400 euros : 18 = 22,22 euros (non inclus dans la convention)

Coût de la pharmacie : 50 euros : 18 = 2,78 euros (non inclus dans la convention)

Coût total du séjour : 5394,25 euros : 18 = 299,68 euros

### **Commissions concernées :**

**5<sup>ème</sup> commission** : Enseignement, Formation professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux.

**1<sup>ère</sup> commission** : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

**9**

Organisation d'un séjour en direction de 15 jeunes (15-17 ans) assistés par 3 accompagnateurs pour la période du mardi 20 au lundi 26 juillet 2010 à Notre Dame de Monts-Vendée.

Convention entre l'association "Sous les Pins" - 26 rue de l'Ecolière - 85690 Notre Dame de Monts-Vendée,

représentée par le président, Monsieur Deschamps, et la ville de Champigny représentée par le 1er maire adjoint, Monsieur Fautre

**Commissions concernées :**

**5<sup>ème</sup> commission :** Enseignement, Formation professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux.

**1<sup>ère</sup> commission :** Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

**10**

Organisation d'un séjour en direction de 15 jeunes (15-17 ans) assistés par 3 accompagnateurs pour la période du mardi 27 juillet au lundi 2 août 2010 à Notre Dame de Monts-Vendée.

Modalités de dépenses et de fixation du montant des participations des jeunes :

Coût de la prestation (hébergement et pension complète) : 3294 euros : 18 = 183 euros

Coût des activités : 1080 euros : 18 = 60 euros (non inclus dans la convention)

Coût de la location de deux véhicules : 330,25 euros : 18 = 18,35 euros (non inclus dans la convention)

Coût du péage : 240 euros : 18 = 13,33 euros (non inclus dans la convention)

Coût du carburant : 400 euros : 18 = 22,22 euros (non inclus dans la convention)

Coût de la pharmacie : 50 euros : 18 = 2,78 euros (non inclus dans la convention)

Coût total du séjour : 5394,25 euros : 18 = 299,68 euros

**Commissions concernées :**

**5<sup>ème</sup> commission :** Enseignement, Formation professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux.

**1<sup>ère</sup> commission :** Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

**11**

Organisation d'un séjour en direction de 15 jeunes (15-17 ans) assistés par 3 accompagnateurs pour la période du mardi 27 juillet au lundi 2 août 2010 à Notre Dame de Monts-Vendée.

Convention entre l'association "Sous les Pins" - 26 rue de l'Ecolière - 85690 Notre Dame de Monts-Vendée, représentée par le président, Monsieur Deschamps, et la ville de Champigny représentée par le 1er maire adjoint, Monsieur Fautre

**Commissions concernées :**

**5<sup>ème</sup> commission :** Enseignement, Formation professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux.

**1<sup>ère</sup> commission :** Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

**12**

Organisation d'un séjour en direction de 15 jeunes (15-17 ans) assistés par 3 accompagnateurs pour la période du mardi 3 au lundi 9 août 2010 à Notre Dame de Monts-Vendée.

Modalités de dépenses et de fixation du montant des participations des jeunes :

Coût de la prestation (hébergement et pension complète) : 3294 euros : 18 = 183 euros

Coût des activités : 1080 euros : 18 = 60 euros (non inclus dans la convention)

Coût de la location de deux véhicules : 330,25 euros : 18 = 18,35 euros (non inclus dans la convention)

Coût du péage : 240 euros : 18 = 13,33 euros (non inclus dans la convention)

Coût du carburant : 400 euros : 18 = 22,22 euros (non inclus dans la convention)

Coût de la pharmacie : 50 euros : 18 = 2,78 euros (non inclus dans la convention)

Coût total du séjour : 5394,25 euros : 18 = 299,68 euros

**Commissions concernées :**

**5<sup>ème</sup> commission :** Enseignement, Formation professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux.

**1<sup>ère</sup> commission :** Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

**13**

Organisation d'un séjour en direction de 15 jeunes (15-17 ans) assistés par 3 accompagnateurs pour la période du mardi 3 au lundi 9 août 2010 à Notre Dame de Monts-Vendée.

Convention entre l'association "Sous les Pins" - 26 rue de l'Ecolière - 85690 Notre Dame de Monts-Vendée, représentée par le président, Monsieur Deschamps, et la ville de Champigny représentée par le 1er maire adjoint, Monsieur Fautre

**Commissions concernées :**

**5<sup>ème</sup> commission :** Enseignement, Formation professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux.

**1<sup>ère</sup> commission :** Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

**14**

Organisation d'un séjour en direction de 12 jeunes (11-15 ans) assistés par 2 accompagnateurs pour la période du lundi 2 août au vendredi 6 août 2010 au chalet de l'Aiglière à Ancelle.

Modalités de dépenses et de fixation du montant des participations des jeunes.

Coût des billets de train : 1360 euros : 14 = 97,14 euros

Coût de la prestation (alimentation + hébergement) : 4104 euros : 12 = 342 euros (gratuité adultes)

Coût du goûter : 80 euros : 14 = 5,71 euros

Coût de la pharmacie : 50 euros : 14 = 3,57 euros

Coût total du séjour : 5594 euros : 14 = 399,57 euros

Le montant des subventions escomptées s'élève à 3400 euros

Coût total du séjour après déduction des subventions : 5594,40 euros – 3400 euros = 2194 euros : 14 = 156,71 euros

**Commissions concernées :**

**5<sup>ème</sup> commission :** Enseignement, Formation professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux.

**1<sup>ère</sup> commission :** Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

**15**

Organisation d'un séjour en direction de 12 jeunes (11-15 ans) assistés par 2 accompagnateurs pour la période du lundi 02 au vendredi 06 août 2010 au chalet de l'Aiglière à Ancelle.

Convention entre l'association CAP'ORION – 1039 rue de Molpas – 59710 Merignies représentée par le directeur, Monsieur Alain PROY et la ville de Champigny sur Marne représentée par le 1<sup>er</sup> adjoint, Monsieur Christian FAUTRE

**Commissions concernées :**

**5<sup>ème</sup> commission :** Enseignement, Formation professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux.

**1<sup>ère</sup> commission :** Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

**Intervention de M. SCHMITT** à propos de l'arrêté n° 2. Il souhaite des précisions.

**M. le Maire** indique que M. VALETTE doit des sommes importantes suite aux dizaines de requêtes qu'il a déposées contre la ville et pour lesquelles il a été condamné aux dépens.

Il s'est donc pourvu en appel lequel n'est pas suspensif.

**Intervention de Mme ITTAH** à propos de l'arrêté n° 3 : De quoi s'agit-il ?

**Mme TERRADE** indique qu'il s'agit d'un salarié qui a porté plainte contre son supérieur hiérarchique.

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE**

**1**

Décisions relatives aux abattements applicables à la taxe d'habitation.

Maintien des abattements antérieurement appliqués par le département.

**Commission concernée :**

**1<sup>ère</sup> commission** : Finances / Marchés et Achats publics – Personnel communal – Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

**Rapport présenté par M. FAUTRE.**

**Intervention de M. CHEVALIER**

« J'ai lu comme tout un chacun dans la presse, pendant la période estivale, qu'il y avait un risque effectivement qu'avec la suppression de la taxe professionnelle et le report de la taxe d'habitation sur la part du département sur les communes, que certains habitants payent jusqu'à, je ne sais plus, de mémoire je crois que c'était 200 euros par rapport à ces fameux abattements. Dès lors qu'à Champigny, l'abattement sur la taxe d'habitation du département est de 15 %, et que celui de la commune est aussi de 15 % si j'ai bien compris, mais je n'en suis pas sûr et c'est pour cela que je vous pose la question, pouvez-vous me confirmer qu'il n'y aura pas d'augmentation de la taxe d'habitation pour 2011 ? »

**Réponse de M. le Maire**

« Oui, à ce titre, oui puisque l'on était dans des politiques tout à fait analogues. Ce n'est pas vrai dans tous les départements où il y avait quelquefois des régimes plus favorables ou moins favorables que ceux des villes. Donc là, sans que la ville n'ait rien décidé, le risque, je crois que c'est notamment le cas pour la Seine Saint Denis, le risque est que les gens aient une somme relativement importante à payer au titre de cette part nouvelle de la taxe d'habitation qui était autrefois versée aux départements. Ils ont le risque, sans que le conseil municipal ne décide de rien, de payer davantage. Ce n'est pas le cas pour nous puisque l'on était dans des fourchettes tout à fait analogues. »

**M. CHEVALIER.**

« Vous répondez par l'affirmative à ma question. »

**M. le Maire.**

« Sur ce point là, c'est-à-dire à ce titre là.

Je peux l'indiquer parce que je l'ai indiqué tout à l'heure aux présidents de groupe de toutes les tendances représentées au sein de ce conseil municipal, vu les difficultés plus générales que l'on a rencontrées dans l'application de la réforme fiscale, notamment la suppression de la taxe professionnelle, et avec l'annonce du gel des dotations en direction des communes pour trois ans, nous allons préparer comme l'avait souhaité la majorité un budget en déséquilibre qui sera soumis au débat du conseil municipal du 15 décembre. Nous reviendrons donc sur ces questions très largement, M. CHEVALIER. Nous déciderons les taux au mois de mars de l'année prochaine. Nous aurons enfin toutes les données du problème et nous ferons le maximum pour ne pas pénaliser les campinois par des taxes qui augmenteraient de façon inconsidérée. D'autant qu'aujourd'hui ce sont les familles qui payent l'essentiel puisqu'avec la réforme de la taxe professionnelle, vous avez vu qu'aujourd'hui 85 % des impôts locaux sont portés par les familles. Cela change la donne. Pour notre majorité, il sera d'autant plus essentiel de limiter et de modérer les augmentations de taxes. Ce sont les familles qui payent. »

**Intervention de M. SCHMITT**

« Je vous ai entendu évoquer la réunion des présidents de groupe. Je l'apprends en direct. Je n'ai pas eu de convocation pour cette réunion. Avec d'autres conseillers, nous nous sommes étonnés qu'il n'y ait pas de réunion de présidents de groupe lors de la préparation du conseil. Je l'apprends. »

### **Réponse de M. le Maire**

« Oui, je suis désolé, M. SCHMITT. Nous avons même attendu un peu votre arrivée. Il a dû y avoir un problème technique. Vous étiez effectivement invité. Je veillerai à l'avenir à ce que le cabinet s'assure par un coup de téléphone supplémentaire que vous avez tous bien été prévenus en temps et en heure. Je reste à votre disposition pour que je puisse vous donner tous les éléments que j'ai donnés à vos collègues. »

### **ADOPTE A L'UNANIMITE**

#### **2**

Exonération de la contribution économique territoriale (C.E.T. et C.V.A.E) pour les entreprises cinématographiques réalisant moins de 450 000 entrées annuelles et classées « Art et Essai ».

#### **Commissions concernées :**

**6<sup>ème</sup> Commission :** Politique culturelle, Politique sportive, projets de solidarité internationaux, Comité de Jumelage, Initiatives festives, Vie Associative, Immigration/Droits et citoyenneté des résidents étrangers en date du

**1<sup>ère</sup> Commission :** Finances/Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologie de l'information et de la télécommunication en date du

**Rapport présenté par Mme TERRADE.**

### **ADOPTE A L'UNANIMITE**

### **DIRECTION DE LA POLITIQUE DE LA VILLE ET DU RENOUVELLEMENT URBAIN**

#### **3**

Projet de rénovation urbaine du Bois l'Abbé – Participation pour voirie et réseaux sur le secteur Allende :

- fixation de la part du coût des réseaux mis à la charge des propriétaires fonciers sur le secteur Allende à 669 468 €

- fixation du montant de la participation due par mètre carré de terrain desservi à 88 €

- détermination des propriétés concernées.

#### **Commissions concernées :**

**2<sup>ème</sup> Commission :** Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et Amélioration de l'habitat, Développement économique / Emploi – Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme

**1<sup>ère</sup> Commission :** Finances, Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

**3<sup>ème</sup> Commission :** Cadre de vie : Espaces publics / Réseaux, Environnement et Développement Durable, Développement des transports en commun, Partage de l'espace public / Déplacements, Prévention et droit à la tranquillité publique

**Rapport présenté par M. GUERRIER.**

### **ADOPTE A L'UNANIMITE**

4

Projet de rénovation urbaine des Mordacs

Approbation du Compte-rendu d'Activité à la Collectivité Locale pour l'année 2009, établi par SADEV 94 au titre de la concession d'aménagement des Mordacs

**Commissions concernées :**

**2<sup>ème</sup> Commission :** Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et Amélioration de l'habitat, Développement économique / Emploi – Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme

**1<sup>ère</sup> Commission :** Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel communal, Nouvelle technologies de l'information et de la télécommunication

**3<sup>ème</sup> Commission :** Cadre de vie : Espaces Publics / Réseaux, Environnement et Développement Durable, Développement des Transports en commun, Partage de l'espace public / Déplacements, Prévention et droit à la tranquillité publique

**5<sup>ème</sup> Commission :** Enseignement – Formation professionnelle – Restauration collective – Enfance – Petite enfance – Jeunesse – Bâtiments communaux

**Rapport présenté par M. GUERRIER** qui indique que les membres de la commission ont demandé un point d'étape quant à l'avancée des négociations avec les commerçants du centre commercial des Mordacs.

Une note concernant ce point d'étape est à la disposition des conseillers qui le souhaiteraient.

**M. FUCHS.**

« Ce sera une question : page 2 de l'exposé des motifs, je lis : « Concernant les recettes, une subvention supplémentaire de l'ANRU d'un montant de 60.000 euros a été notifiée en 2009 dans le cadre du plan de relance dont l'avance a été perçue en 2009. La ville a également versé une participation annuelle de 620.000 euros H.T. conformément au CRACL 2008. Cependant, c'est ce qui me pose question, cette participation n'ayant été effectivement mandatée qu'en tout début d'année 2010, elle n'apparaît pas dans la situation comptable à fin 2009 mais se cumule avec la participation de 2010. Ma question est : à la lecture de ce texte, dois-je en conclure que la ville a été contrainte de reporter le mandatement de cette participation de 620.000 euros faute de disponibilité ? Ne doit-on pas craindre la répétition de cela en 2010 ? Quel est le risque ? »

**M. GUERRIER.**

« Je crois que ce n'était pas une question de difficulté financière. C'est une question qui a été traitée parce qu'en fait les négociations de la SADEV et les besoins financiers sont traités en fin d'année. Il y a eu, dans le mandatement, un retard qui ne permet pas de le comptabiliser en 2009 puisque cela a été mandaté tout début 2010. Evidemment, ce sera comptabilisé quand on fera le bilan 2010. Vous aurez les deux versements qui apparaîtront. Ce n'est pas une question de difficulté financière ou budgétaire de la ville. C'est simplement un mandatement qui s'est fait relativement tard, y compris par rapport à la lenteur des négociations puisque l'on convient avec l'ensemble des commerçants et des besoins de la SADEV pour intervenir. »

**M. le Maire.**

« En revanche, en ce qui concerne les crédits ANRU plus globalement, la part Etat n'est pas toujours à l'heure. C'est un autre débat. »

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

5

Projet de rénovation urbaine des Mordacs

Approbation du projet de convention à conclure avec le Département du Val de Marne et la SADEV94 relative au financement de la restructuration de la Maison pour Tous Youri Gagarine

Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant de la signer

**Commissions concernées :**

**1<sup>ère</sup> Commission :** Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel communal, Nouvelle technologies de l'information et de la télécommunication

**2<sup>ème</sup> Commission :** Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et Amélioration de l'habitat, Développement économique / Emploi – Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme

**5<sup>ème</sup> Commission :** Enseignement – Formation professionnelle – Restauration collective – Enfance – Petite enfance – Jeunesse – Bâtiments communaux

**Rapport présenté par M. BESNARD.**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'URBANISME**

6

Rapport d'activité de l'année 2009, établi par la société Marchés Publics Cordonnier, concessionnaire des marchés aux comestibles de la Ville de Champigny-sur-Marne dans le cadre d'une délégation de service public.

**Commissions concernées :**

**2<sup>ème</sup> commission :** Aménagement du territoire et développement urbain, Politique du logement et amélioration de l'habitat, Développement économique / Emploi – Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme

**1<sup>ère</sup> commission :** Finances / Marchés et Achats publics, Personnel communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

**Rapport présenté par M. DESSEIGNE** qui précise que les membres présents de la commission consultative des services publics locaux ont émis un avis favorable.

**Intervention de M. FUCHS**

« Je voudrais d'entrée faire deux observations. L'une s'adresse à vous, M. le Maire, l'autre au concessionnaire. Première observation, il existe une commission dite des marchés de bouche. Je le sais, j'ai été désigné par le conseil. Je n'ai jamais été convoqué à aucune réunion, ni cette fois ni la fois précédente lorsque nous avons discuté de la question des marchés. Je tenais à en faire l'observation.

Deuxième observation, elle s'adresse au concessionnaire sur son rapport. Je lui donne une très mauvaise note. Pourquoi ? Parce que concernant la présentation, c'est nul. Il n'y a aucune homogénéité entre les différents camemberts. Les couleurs et les références changent à chaque page. Cela peut paraître des détails mais quand on veut se faire lire, c'est ainsi, cela se passe ainsi tous les jours. La couleur jaune est affectée à la charcuterie pour le graphique général, aux produits portugais au marché du Bois l'Abbé, à la poissonnerie à Stalingrad, à la boucherie à Coeuilly, derechef à la poissonnerie pour les marchés du centre en semaine mais à

la boulangerie pâtisserie le dimanche. Ce n'est pas très sérieux comme présentation d'un rapport. C'est une certaine désinvolture. Je souhaiterais que l'on en fasse la remarque au concessionnaire.

Sur le fond maintenant, les données de ce rapport confirment ce que nous savions déjà et que vos décisions n'ont pas malheureusement contribué à modifier, à savoir que les marchés Gabriel Péri et de Coeuilly sont quand même menacés d'une disparition prochaine. Je ne vois pas très bien, M. DESSEIGNE me l'expliquera, pourquoi l'ouverture d'un Franprix de l'autre côté de l'avenue de la République va dynamiser le commerce qui reste sur le marché Gabriel Péri...A Coeuilly, il y a un problème. Il y a des problèmes concrets. Les bornes électriques restent très précaires. Le pavage inégal décourage les personnes âgées dont vous parlez, qui craignent chute et entorse. Il y a eu deux accidents en 2009. La signalisation du marché reste clandestine. Elle est cachée par le feuillage d'un arbre. Pourtant, les habitants de Coeuilly y tiennent à leur marché. Une pétition pour le maintien du marché a été lancée par les trois commerçants restant et a recueilli 340 signatures. Elle sera remise sous peu au Maire. Le marché Stalingrad bat aussi de l'aile. Sa fréquentation diminue. Je ne sais pas parce que je n'y suis pas passé récemment, s'il y a été remédié, depuis vous avez fait des travaux, c'est évident. On les a vus, ils étaient importants. Mais de petites choses étaient demandées depuis longtemps par les commerçants et les gens qui fréquentent ce marché. C'est l'installation d'une porte en plastique côté ouest pour couper les courants d'air en hiver, ce qui rendrait le marché de Stalingrad plus attractif. Ce ne sont pas des travaux dispendieux qui sont demandés pour aider ces marchés.

Vos efforts se concentrent très visiblement sur deux marchés, celui du Bois l'Abbé et celui du centre ville. Au Bois l'Abbé, vous avez fait des efforts importants d'aménagement et cela est positif. On peut toutefois se demander si la logique d'un marché purement affecté à une clientèle de cité correspond vraiment à une politique de mixité sociale. N'est-il pas souhaitable que le marché soit aussi un lieu de rencontres, un brassage ? C'est un problème, je le sais, géographique de l'implantation de ce grand ensemble qu'est le Bois l'Abbé. Mais on peut se poser la question : comment ouvrir mieux ce marché ? D'ailleurs, ce marché du Bois l'Abbé ne remplit pas totalement son rôle. Il est tenu à tort ou à raison, c'est ce que l'on entend toujours, comme cher par beaucoup d'habitants des cités. Aussi voit-on le mardi et le vendredi les rotations du 208 amener un flot important d'habitants du Bois l'Abbé qui préfèrent faire leurs achats place Lénine.

Ce marché du centre est le principal de notre ville avec ses trois sessions. Je note dans le rapport cette phrase : « beaucoup de commerçants contactés dans ces activités (boucherie, charcuterie et crèmerie) ont décliné la proposition en raison de leur préférence pour s'installer dans des marchés couverts ». M. le Maire, cette question du marché couvert reste pendante. Un marché couvert au centre ville serait un progrès effectif pour le confort des commerçants, des clients, pour l'amélioration de l'hygiène. Pensez-vous à étudier la réalisation d'un marché couvert dans les projets à venir, en particulier dans le cadre du projet de l'EPPFIF ? Il y a nécessité d'améliorer les conditions de fonctionnement du marché du centre. Le marché du dimanche répond à un besoin important, celui de pouvoir faire ses achats pour ceux qui travaillent en semaine, mais il est déséquilibré dans la répartition de son offre : 42 % de fruits et légumes. Et les qualités et conditions d'hygiène ne sont pas toujours au rendez-vous. Que comptez-vous faire pour améliorer l'offre sur ce marché ?

La politique que vous avez menée, M. le Maire, tend à faire émerger deux pôles, celui du Bois l'Abbé et celui du centre ville, au détriment des petits marchés en perdition. Je vous rappelle que les marchés de proximité ont une grande valeur de lien social, qu'ils permettent aux personnes âgées ou handicapées non seulement de faire leurs courses mais aussi de sortir de leur isolement. A ce titre, une politique de gauche pour aider les défavorisés consiste à faire tous les efforts nécessaires, et j'espère que nous les ferons bientôt, pour sauver les marchés de

proximité même si cette politique ne se justifie pas en termes de rentabilité immédiate. Je vous remercie. »

### **Intervention de M. JEANNE**

« Déjà une remarque pour compléter ce que disait M. FUCHS concernant le rapport en tant que tel. Des graphiques comme celui que l'on a concernant le marché de Gabriel Péri pour nous dire qu'il n'y a qu'un seul commerçant et que cela fait 100 % de fruits et légumes, vraiment aucun intérêt. Il en va de même pour celui de Coeuilly. Il faudrait être effectivement plus demandeur d'informations intéressantes et concrètes dans le cadre des rapports qui nous sont présentés à l'égard du concessionnaire. D'autant que ce n'est pas nouveau, cela fait quelques années que cela dure, il y aurait quand même nécessité de la part de notre collectivité d'être plus exigeante en la matière.

J'aimerais trouver dans le rapport, après je détaillerai davantage sur l'aspect des questions, avant tout des éléments de perspective. On en a quelques uns concernant le marché du dimanche sur la notion de chiffre d'affaires. Il est bien évident que, pour qu'un marché fonctionne, il faut qu'il y ait des commerçants, des clients et surtout qu'il y ait du chiffre d'affaires. C'est ce qui fait rester les commerçants. On a assez peu de perspectives. Vous présentez un bilan qui est sur la session du dimanche légèrement négatif, ce qui est plutôt en soi malgré le négatif un peu positif. C'est une phase de lancement de cette activité sur le dimanche. On avait exprimé au niveau de notre groupe une position qui était de trouver que cela allait dans le bon sens, même si la concertation engagée n'était pas suffisante, avec les riverains notamment. Mais globalement, on ne pouvait que se satisfaire d'une troisième session le dimanche. Effectivement, M. DESSEIGNE l'a rappelé tout à l'heure, nous avons émis un certain nombre de questionnements sur l'utilité de maintenir trois sessions, notamment l'utilité de maintenir celle du vendredi ou du mardi. La proximité des sessions fait aussi que le chiffre d'affaires n'est pas extensible. Le porte-monnaie des clients n'est pas plus important parce qu'il y a une session de plus. On se retrouve dans la situation où l'on sent bien sur ce marché que la perspective n'est pas totalement assurée. On n'est pas dans une phase totalement dynamique. Quand on regarde la décomposition même des commerçants qui viennent le dimanche, on s'aperçoit que ce n'est pas véritablement la structure d'un marché qui va bien. On avait proposé au cours des dernières élections, il y a deux ans et demi, de mettre en place une halle alimentaire sur la partie de la place Lénine. Il faudra effectivement regarder cette question pour lui donner plus de perspective et regrouper, car c'est ainsi qu'aujourd'hui fonctionnent les marchés notamment en petite couronne. La problématique de la perspective dans le rapport que vous nous présentez est quand même assez faible. Il faudrait que l'on ait plus d'éléments. Globalement, on ne peut que se satisfaire malgré tout d'une émergence de ce marché le dimanche. Mais on n'a pas la perspective de sa possibilité de durer pour qu'il trouve sa structure définitive.

Concernant le marché de Stalingrad, je suis un peu étonné que l'on nous reparle encore d'un nouvel ensemble. Cela fait dix ans que l'on en parle. Si vous avez vraiment quelque chose de sérieux, de solide, il faut le dire. M. DESSEIGNE, cela fait dix ans que l'on précise qu'il y aura un jour une supérette. Tout le monde dans le quartier raconte que cela ne viendra jamais. Si vous avez quelque chose de précis, il faut le dire sinon ce n'est même pas la peine d'en parler car cela devient une ritournelle qui n'a plus de sens. Par ailleurs, il faudrait véritablement réfléchir et non pas simplement initier la perspective que vous venez de présenter : une fois que le boulevard de Stalingrad sera réaménagé, on envisage de mettre en entrée de couloir les étalages pour effectivement déplacer légèrement le marché. Le mettre en extérieur, il y a fortement à parier que c'est condamner ce marché qui vivote mais qui assure quand même sa continuité. Ce qui fait la différence de ce marché avec tous les autres environnants, beaucoup de gens notamment ne vont pas à celui de Joinville qui est largement

plus important, parce qu'il est justement couvert. Si on lui enlève sa particularité, je crains fort qu'il ne disparaisse plus rapidement. D'ailleurs, vous ne pouvez pas être sans savoir ce point comme la situation de Gabriel Péri ou de Coeuilly puisque vous aviez en 2008 commandé une expertise auprès d'un cabinet conseil qui vous avait mis en garde : si vous ne faites rien pour dynamiser les marchés, leur redonner une visibilité forte, cela ne passe pas que par quelques animations, il faut en faire un instrument fort au niveau de la politique commerciale qui doit être menée dans l'environnement de la ville, ces marchés sont condamnés. Trois ans après la sortie de ce rapport, on peut constater que l'analyse était juste. On vous a mis en garde à quelques reprises. Vous n'avez pas voulu entendre. On se retrouve dans une situation un peu compliquée pour ces marchés, notamment pour Stalingrad. Je pense que si vous allez sur cette perspective, il risque fortement de disparaître. »

#### **Intervention de Mme RONDEAU**

« Je voudrais parler de Gabriel Péri. J'ai été surprise de voir une annonce sur le Parisien samedi, il y a dix jours. Il annonçait que de nouveaux commerçants arrivaient, fleuristes, plats préparés, offre gracieuse de crêpes, etc. J'ai eu la curiosité, bien que j'habite à côté je n'y avais pas mis les pieds depuis très longtemps, de descendre au marché. Qu'est-ce que j'ai vu ? On a vu des commerçants, c'est vrai. La personne qui s'occupe des marchés m'a dit qu'elle avait réussi à faire venir des commerçants. Mais ceux qui devaient venir ne sont pas venus du tout. Les fameuses crêpes gracieusement offertes pour cette cérémonie, elles étaient payantes. Pourtant, il était marqué dans le journal qu'elles étaient gracieusement offertes. D'où la déception des gens qui étaient venus par curiosité. Je suis étonnée. Pour un marché qui allait très bien, de l'avenue de la République au passage à niveau de l'autre côté, on se retrouve avec un seul commerçant. Une petite supérette a ouvert mais je peux vous garantir, connaissant bien le quartier et vu les prix pratiqués du fait de l'ouverture du Franprix, l'Intermarché, etc., qu'elle va fermer très vite. A part le dépannage du pain qui peut être intéressant bien qu'il soit plus cher qu'ailleurs, je ne vois pas ce qui pourra améliorer le marché dans les mois et les années à venir. »

#### **Intervention de M. CHEVALIER**

« Je vais faire une remarque liminaire. En fait, on est en train d'examiner le rapport 2009 du marché et vous nous parlez des travaux faits en 2004. Je ne vois pas vraiment l'intérêt de rappeler ce qui a été fait en 2004. Il vaut mieux parler d'avenir. Je n'ai rien à dire sur le rapport Cordonnier. Je trouve, contrairement à mes prédécesseurs, qu'il est à peu près identique depuis des années. On s'y retrouve. En revanche, dans la préparation de la délibération page 6, je suis étonné parce que le résultat d'exploitation n'est pas de 2.273,32 euros mais de 2.773,32 euros. Le résultat d'exploitation n'est donc pas de plus 33 % mais de 8,6 %. Cela bien sûr ne change pas quant au résultat brut avant impôt. Il est bien de moins 39.318 euros.

C'était des propos liminaires. Moi, je suis et nous sommes convaincus que les marchés sont des lieux de vie indispensables à la population. Il y a deux choses que je vois quand même dans ce rapport qui sont des choses positives. C'est la concertation avec les commerçants qui n'existait plus depuis des années. C'est un bon point. Deuxièmement, les efforts qui ont été faits d'animation à hauteur de 71.000 euros. Cela n'a pas de répercussion sur le bilan du marché puisque c'est pris avec les commerçants. Je regrette aussi que tout un chacun d'entre nous se précipite souvent dans les grandes surfaces. Peut-être ferait-on mieux d'aller sur les marchés. Comme l'a dit un de mes prédécesseurs, c'est vrai que pour les personnes âgées, le marché est indispensable. La situation reste préoccupante pour Coeuilly et Gabriel Péri. Je pense que tous ensemble, nous ne devons pas baisser les bras, au contraire même si les situations avec un ou trois commerçants semblent très compromises. Il faut trouver des idées. J'en ai quelques-unes. Je ne sais pas si c'est la panacée, surtout avec le nombre de

commerçants, mais les marchés bio sont quand même quelque chose qui fonctionne. Faire des marchés régionaux de temps en temps peut aussi permettre de relancer la notoriété de ces marchés. Je pense que la municipalité pourrait très bien organiser de temps en temps des ventes directes de producteurs. En ce qui concerne le boulevard Stalingrad, j'avais proposé de sortir les étals sur le boulevard et vous le confirmez. Je ne vous critiquerai par sur cette décision. Sur le marché du centre, j'avais reformulé des remarques auxquelles je pense que vous n'avez pas répondu. Je vous signalais l'année dernière qu'il y avait des risques électriques. Je suis allé voir dimanche pour que mon propos soit véridique. Les deux armoires électriques sont toujours sans porte de protection. Le fait de balader les fils électriques par temps de pluie ne résisterait pas à une vérification de Socotec en termes d'habilitation électrique. On avait signalé aussi les vitrines réfrigérées. Cela n'a pas tellement changé parmi les commerçants. Dernier point, même si vous dites dans votre rapport que ce n'est pas de votre responsabilité, les voitures sont toujours mal garées. Elles sont garées sur le marché. Je vais assez régulièrement et d'année en année les voitures sont toujours au même endroit. Bien sûr, c'est peut-être la police qui ne joue pas son rôle mais la mairie aurait quand même des moyens avec des affiches ou avec des autocollants sur les véhicules pour éviter que cela ne se reproduise. »

### **Intervention de M. SCHMITT**

« On fait tous les mêmes constats tellement cela tombe sous le bon sens et sous l'appréciation la plus simple possible. Il suffit d'aller voir ce qui se passe. On continue d'année en année. Là encore, on peut dire que la situation illustre simplement l'échec de votre politique au niveau du commerce en général. On l'a rappelé, c'est pourtant une nécessité pour les personnes âgées. J'adhère totalement à ce qu'a dit M. FUCHS. La population vieillit, elle continuera à vieillir. Les marchés auront donc de plus en plus d'importance. Et au-delà des marchés, le commerce de proximité. C'est un problème essentiel et dont vous devriez vous préoccuper avec beaucoup plus d'efficacité. L'aspect aussi qualité de la vie dans les quartiers. Il faudrait réconcilier autant que faire se peut l'humain et l'urbain. Les marchés y contribuent pour beaucoup. Vos explications, on n'a aucune surprise. Cette année, comme les autres années vous nous présentez toujours les mêmes soi-disant plans de redressement. Mais on constate toujours qu'il y a dégradation continue, surtout sur les trois marchés de quartier. En fait, je crois que tout à l'heure M. JEANNE l'a dit, il n'y a pas de plan. Il y a carrément un abandon des marchés. Pour la solution, les marchés couverts ou non couverts, je ne pense pas que le problème se situe essentiellement là. On a bien fermé le marché couvert de Salengro. Le problème est ailleurs. M. FUCHS a parlé rapidement et employé le terme de mixité sociale. On met encore le doigt sur un point clef qui est négatif pour notre ville. On voit encore une fois que le manque de mixité sociale va entraîner inexorablement le déclin d'une ville à tous les niveaux. Les commerces, vous allez invoquer comme d'habitude le contexte général. Pourtant, il n'y a pas le désert commercial dans toutes les villes voisines. Je dirais même heureusement pour les campinois.

Ce que l'on peut dire aussi du diagnostic que vous formulez tous les ans, M. DESSEIGNE disait qu'il fallait trouver la bonne solution. Pour ce faire, il faut déjà bien avoir posé le problème. Assurément le diagnostic est incorrect puisque d'année en année, on ne voit pas d'amélioration, bien au contraire. Là aussi, mais ce serait simplement avec ironie, je relève le traitement statistique qui est fait du marché Gabriel Péri. Quand on observe d'un point de vue statistique un système à un seul élément, c'est remarquablement ridicule.

Voilà ce que je voulais dire mais rien de nouveau sur les marchés et ce que vous nous dites ne nous rassure pas. »

### **Intervention de M. CHARLES**

« Je tiens simplement à répondre aux collègues qui nous ont interpellés de façon positive. Des propos me bouleversent complètement mais je ne me permettrai pas de dire quoi que ce soit sur ce qui m'a vraiment encore paru du domaine de la médiocrité. Je reviens aux questions qui me paraissent plus positives. Notamment sur les problématiques soulevées l'an passé, au moment de la présentation de ce rapport et qui nous ont amenés, et je comprends, on n'en débat pas assez souvent peut-être, à essayer de travailler durant l'année écoulée pour déboucher sur des faisabilités qui peuvent peut-être, je l'espère du moins, apparaître dans les mois qui viennent.

La première, il s'agit du marché du boulevard de Stalingrad. Des études menées sur la halle couverte qui est vide aujourd'hui ont permis de relever un niveau d'amiantage élevé dans les sous-sols. Nous avons fait faire des études diagnostics pour savoir combien allait nous coûter ce désamiantage. En effet, une supérette demandait la réouverture des parkings et la mise en œuvre d'une translation mécanique sous la forme d'ascenseur ou d'escalier mécanique. C'est tout à fait compréhensible pour un magasin qui pourrait faire environ 1.200 à 1.500 mètres carrés d'avoir besoin d'un usage de cette nature. Nous avons aujourd'hui y compris fait des études assez précises sur la portance des poutres qui se sont avérées, par rapport aux contraintes qui pesaient sur cette supérette, ne pas être totalement toutes au bon niveau. Nous connaissons exactement la situation de notre halle aujourd'hui. Nous discutons avec une société qui semble à ce stade intéressée pour aller plus loin. Elle a déjà écrit au Maire au printemps pour demander que les études soient diligentées de façon plus fine pour fixer un prix d'acquisition qui permettrait de traduire une réalité que l'on appelle, comme vous, de nos vœux, celle de la création d'un magasin. On a rencontré également avec nos collègues du quartier, je pense notamment à M. FAUTRE qui est président du conseil de quartier, les commerçants. Ils nous ont affirmé la nécessité y compris notamment par rapport au vieillissement de la population, que les gens ont de trouver des commerces proches de chez eux. C'est vrai, tout le monde ne se déplace pas dans les grandes surfaces. On a besoin de recréer aussi des centralités de quartier, du moins les confirmer. Il s'avère que la recevabilité de ce nouveau magasin est assez bonne y compris, ce qui est une bonne chose, auprès des commerçants du quartier. Il faut continuer la concertation avec les habitants, etc. Vu aujourd'hui la connaissance de la structure même de notre halle et de son parking, cela devrait nous permettre de revenir ici faire une proposition, je l'espère dans les mois qui viennent.

Sur le marché Gabriel Péri, nous avons aussi travaillé avec le propriétaire de la société qui pilote l'ensemble de République 2000, pas seulement le propriétaire de l'Intermarché, pour voir comment relocaliser un marché dans une dynamique commerciale d'ensemble. Dans un premier temps, cela a été bien reçu par les acteurs économiques. Il y a probablement des logements qui pourront être construits dans cette part de quartier, autour de la gare et sur les terrains encore disponibles. On y travaille par ailleurs. La densification devrait permettre d'améliorer peut-être demain le fonctionnement d'un marché qui pourrait sans doute redonner à cet endroit une vie plus active. L'idée qui a été présentée par notre collègue M. FUCHS du lien social sur les marchés, dans notre majorité, on est tout à fait en prise avec cette envie et ce désir. C'est bien l'idée que l'on veut pousser jusqu'au bout. Sur ces deux marchés, il y a des perspectives que l'on a travaillées. C'est vrai qu'autour de République 2000, il faut encore trouver des solutions qui ne sont pas complètement finalisées parce que ce n'est pas simple. Mais on pourra peut-être y parvenir au bénéfice d'une opération d'ensemble. On a recherché également, et cela ne vous surprendra pas comme cela avait été évoqué, la création d'un marché dans ce quartier coûterait entre 80 et 100.000 euros. On essaie de trouver des solutions pour ne pas demander à la collectivité locale d'avoir ces investissements assez lourds sur le dos en totalité. Je pense que l'on a aussi des perspectives de trouver des partenariats pour y parvenir en dehors du concessionnaire. Je parle des investissements lourds. Ces deux

situations pourraient peut-être évoluer. Je le dis avec prudence parce qu'il y a un an, on a parlé de la même chose. C'est moi qui avais alors évoqué ces sujets. On y a travaillé. On n'a pas forcément pu obtenir exactement tout ce que l'on voulait durant cette année mais on a franchi des étapes qui devraient nous permettre d'aller vers de nouvelles structures.

Un dernier mot, je suis un peu surpris quand M. FUCHS dit que le marché du Bois l'Abbé est un marché qui serait attribué, ce n'est pas son expression mais pour le fréquenter régulièrement, les commerçants considèrent que la solvabilité de leur magasin - les commerçants du marché s'entend, je ne parle pas seulement des commerçants sédentaires du centre commercial - se réalise du fait que l'attractivité de ce marché s'étend. Ce sont eux qui le disent, des clients viennent du Plessis-Trévisé, de Chennevières, etc. Au contraire, c'est un marché qui, dans sa nouvelle installation, dans sa nouvelle organisation plus conviviale, plus claire, plus attrayante, devrait permettre de développer ce que vous avez appelé vous-mêmes de vos vœux, de la mixité sociale à laquelle nous sommes aussi très attachés. Rien n'est acquis définitivement. Mais vous l'avez dit vous-même, on va dans le bon sens pour ce marché très important, vous le connaissez, vous-aussi, en termes de nombre de commerces, de fréquentation, aussi de particularités. C'est un marché qui offre une particularité que l'on n'a pas en centre ville. Cela peut représenter aussi une forme d'attractivité qui ne laisse pas indifférents nombre de consommateurs et clients qui viennent de différents quartiers de Champigny également. »

#### **Intervention de M. DESSEIGNE**

« Je ne vais pas reprendre les réponses que vient d'apporter M. CHARLES aux interventions. Je les partage totalement. Juste une réponse à M. SCHMITT. Quand vous dites que l'on fait tous les mêmes constats, sauf à ce que votre univers s'arrête aux gens qui ont votre pensée, votre assertion est un peu fautive. On ne fait pas tous le même constat autour de cette table. Dans la population non plus, on n'a pas les mêmes constats. Quand vous parlez de l'échec de la politique du commerce, etc., vous vous faites plaisir mais la réalité et le rapport sur les marchés contredisent complètement vos propos. Quand je dis cela, je ne dis pas qu'il n'y a pas de problème, qu'il n'y a pas de préoccupations. Il y a des préoccupations qui sont partagées par tous les élus en particulier sur Gabriel Péri, sur Coeuilly ou sur Stalingrad. C'est vrai que l'on fait les projets, on regarde si cela marche ou pas, on corrige le tir. En tout cas, on n'est certainement pas dans une logique, comme je l'ai lu l'an dernier dans une intervention de M. JEANNE, dans une logique d'abandon des trois marchés.

S'il y a une ritournelle, M. JEANNE, ce n'est pas celle que l'on vous donne chaque année dans la lecture des rapports. C'est la ritournelle que vous faites sur la fermeture annoncée des marchés. Dans chacune de vos interventions chaque année, vous dites que les petits marchés auront disparu l'année d'après. Ce n'est pas le cas. Peut-être que demain il y aura des difficultés. On ne nie pas le fait qu'il puisse y avoir des difficultés. Mais on se bat pour que l'ensemble de nos marchés fonctionne. C'est une offre de proximité importante et qui répond à un vrai besoin de la population. On n'a pas toutes les clefs en mains. Sur le marché de Coeuilly par exemple, si je fais la comparaison avec le marché du Bois l'Abbé, ... Je parle sous le contrôle de notre collègue mais on a plus de 20.000 habitants sur le Bois l'Abbé. Les personnes vont à pied au marché. »

**M. le Maire** rectifie

« 10.000 habitants »

**M. DESSEIGNE.**

« Bon, 20.000 avec les habitants alentour.

Entre parenthèses, ce n'est pas un marché de cité parce que, je confirme ce que dit M. CHARLES, il y a des personnes qui habitent Chennevières, le Plessis, Coeuilly, qui viennent régulièrement au marché du Bois l'Abbé. La mixité sociale y est. Quand je vois les habitants du Bois l'Abbé qui descendent au marché du centre ville, j'en suis également très content. C'est effectivement à la fois une réalité de la mixité sociale et puis cela veut dire que l'engagement de la municipalité de faire que le centre ville soit un centre ouvert à tous, c'est une réalité. Ce n'est pas facile.

Je voulais dire que, quand vous avez une zone très dense, où les gens se déplacent à pied, un marché peut facilement trouver sa place. Coeuilly, c'est exactement l'inverse. C'est une zone complètement pavillonnaire, où il y a une très faible densité. La population est vieillissante. Quand vous prenez votre voiture pour les personnes qui ne sont pas âgés mais qui vivent dans ce quartier, naturellement vous allez plutôt vers le marché de Villiers, du centre ville de Champigny, vers le marché du Plessis. Tout cela pèse évidemment sur la réalité économique du marché de Coeuilly. Ce n'est pas la ville qui est comptable de cette situation.

Egalement, je ne vais pas revenir sur l'aspect difficulté économique nationale. C'est vrai, c'est une réalité à laquelle sont durement confrontés des milliers de campinois. Cela a également un effet sur le commerce. Pour autant, notre commerce se porte plutôt bien et il supporte aisément la comparaison avec les villes d'à côté.

C'était ce que je voulais dire. Sur le reste, M. CHARLES a apporté toutes les réponses. On continue à travailler dans le sens de maintenir nos commerces et d'assurer une offre commerçante de qualité et de proximité. »

#### **Intervention de Mme RONDEAU.**

« Je voudrais que l'on puisse regarder quand même le stationnement des véhicules. Franchement, Bois l'Abbé ce n'est vraiment pas la panacée. »

#### **M. DESSEIGNE.**

« Juste sur la question du stationnement des véhicules et sur l'intervention de M. CHEVALIER, c'est une réalité. Il n'y a que la police nationale qui peut faire quelque chose. On est confronté à cette situation. On peut mettre des autocollants sur les pare-brises. C'est une idée à regarder. Concrètement, la société qui peut enlever les véhicules ne peut le faire que sur réquisition de la police nationale. La société est du côté de Valenton. Quand on demande que le véhicule soit déplacé dans la demi-heure, la police nationale fait son travail mais ce n'est pas pour autant que la société vient de Valenton à Champigny à 7 heures du matin car c'est à 7 heures du matin qu'il faut faire l'enlèvement, enlever deux ou trois véhicules quand il y en a. »

#### **M. le Maire.**

« Avant que nous ne passions au « dont acte », un mot. Je constate quand même dans ce rapport deux choses essentielles. La première, c'est que le marché du dimanche, c'est gagné. Ce n'était pas réussi d'avance. Il ne faut quand même pas qu'on l'efface, que cela vous plaise ou pas. Deuxième point, le gros effort que nous avons fait sur le Bois l'Abbé marche déjà. C'est largement prometteur. Il ne faut quand même pas oublier ces deux éléments. Quand vous dites que l'on ne fait rien sur les marchés, excusez-moi du peu.

M. SCHMITT, la tâche principale de la ville est d'être au service des campinois tels qu'ils sont et non pas tels que, vous, vous voudriez qu'ils soient. Vous appelez « mixité » quelque chose qui n'est pas la mixité. C'est très restrictif pour vous « mixité » c'est parce qu'il faudrait moins de social. »

**M. SCHMITT** répond négativement

### **M. le Maire.**

« Vous critiquez l'équilibre d'aujourd'hui. Evidemment, ce n'est pas simple parce que l'histoire de Champigny a marqué certains quartiers davantage. Ce n'était pas l'urbanisme qui a été choisi et construit avec les gens et les équipes successives. Il y a eu des constructions sur commande d'Etat qui ont marqué notre ville. Mais on est en train de la transformer. Et l'équilibre aujourd'hui, on tente de le réaliser. Voyez, quand on vous entend, on se demande quand même si vous ne voulez pas quelque part chasser les familles modestes. A l'UMP, on sait comment cela marche. J'ai côtoyé la semaine dernière M. MARTIN au sein du bureau du syndicat mixte Paris métropole. M. MARTIN s'est laissé aller. C'était assez exemplaire, c'est une vraie leçon de choses. Il nous a dit : ce serait une hérésie qu'il y ait des HLM autour des futurs gares du Grand 8. Ainsi, on est averti de votre conception de la mixité. Vous voulez qu'il n'y ait pas de familles modestes dans les cœurs de ville. Vous rêvez d'un Champigny qui serait réservé aux catégories supérieures. Notre ville au contraire, c'est le brassage, c'est la mixité et toutes les occasions y compris celle du marché, c'est encore votre ritournelle, c'est encore l'occasion de dire : il n'y a pas la mixité sociale à Champigny. Excusez-moi, la mixité sociale à Champigny, c'est nous qui la défendons. »

### **Le conseil municipal prend acte du rapport présenté**

7

Programme en accession sociale à la propriété sur le secteur des Simonettes sud.  
Modification de la délibération adoptée par le conseil municipal en date du 26 mai 2010 ayant pour objet l'octroi de 63 subventions communales individuelles pour l'opération de 63 maisons individuelles en accession sociale à la propriété prévue sur le périmètre d'aménagement des Simonettes Sud dans le cadre du dispositif prêt Pass-Foncier pour un montant total maximum à accorder de 315 000 euros.

-Octroi de 64 subventions communales individuelles, au lieu de 63, d'un montant total maximum maintenu de 315 000 euros.

-Maintien des conditions fixées dans les articles 2,3,4,5,6,7 et 8 de la délibération adoptée par le Conseil Municipal en date du 26 mai 2010.

-Confirmation de l'inscription au budget 2011 du versement des aides municipales pour un montant total maximum de 315 000 euros et des recettes issues de la compensation financière de l'Etat pour les 64 subventions municipales au lieu des 63.

-Autorisation donnée à M. le Maire ou à son représentant de signer tout document afférent au versement des 64 subventions municipales et aux autres dispositions de la délibération.

#### **Commissions concernées :**

**2ème commission :** Aménagement du territoire et Développement urbain Politique du logement et amélioration de l'habitat Développement économique / Emploi-Insertion Economie solidaire Commerce et marchés aux comestibles Artisanat Tourisme

**1ère commission :** Finances, Marchés et Achats Publics Personnel communal Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

### **Rapport présenté par M. DESSEIGNE.**

#### **Intervention de Mme PASQUIER**

« Je voulais ajouter puisque l'on parle des Simonettes Sud, quelques éléments qui concernent la commercialisation de ces 64 maisons. Elle a commencé durant les deux derniers week-end. A ce jour, 56 personnes ont signé un contrat de réservation auprès des promoteurs. Je veux

préciser que, sur ces 56 personnes, toutes sont issues du parc social campinois. C'est quand même, je pense, à souligner. Cela dit, je voulais quand même faire remarquer un certain nombre de faits qui se sont produits durant l'été.

Le gouvernement, complètement en catimini, a pris la décision de modifier les règles du prêt pass foncier. Ce prêt est passé de 50 à 30.000 euros. De ce fait, un certain nombre de personnes du coup se sont trouvées exclues de cette possibilité d'acquisition dans ces conditions. Vous comprendrez bien que trouver 20.000 euros de plus dans un plan de financement de cette nature, c'est quand même quelque peu compliqué.

Je voudrais ajouter également que voici effectivement une quinzaine de jours, M. SARKOZY est venu dans le département annoncer ses ambitions en matière d'accession à la propriété. On aurait pu penser que cela allait améliorer les choses parce que la création d'un prêt à taux zéro renforcé pourrait laisser supposer que cela élargirait les possibilités puisque ce prêt à taux zéro serait déplafonné. Tout le monde pourrait en bénéficier. Sauf que quand on y regarde de plus près, on constate que ce prêt à taux zéro consacre la disparition du prêt pass foncier. Il consacre également le fait que l'on supprime par ce biais la possibilité de la TVA à 5,5. Forcément, cela augmente d'une manière conséquente le prix des acquisitions. Cela supprime également le système de sécurisation de ces acquisitions en termes d'accidents de la vie. En effet, en cas de divorce, séparation, obligation de vente, le bien est racheté et il y a automatiquement un relogement qui se met en place. Cette disposition est supprimée. Force est de constater que ce nouveau dispositif ne vise plus les mêmes populations. Je l'ai dit, c'est déplafonné. En revanche, pour les catégories moyennes qui sont les plus modestes, elles sont bien souvent des catégories qui peuvent accéder mais qui sont juste au-dessus des plafonds HLM, comme elles sont au-dessus, elles sont soumises au SLS (supplément de loyer de solidarité). Du coup, elles ne peuvent plus avoir cette opportunité et cette possibilité d'accéder à la propriété. On parlait de mixité sociale. Je crois que justement cela pose quand même question. »

#### **Intervention de M. FUCHS**

« Je voterai sans problème cette délibération. Je souhaite rappeler qu'à l'occasion de l'examen primitif, j'avais indiqué qu'il y aurait beaucoup plus de candidats que de lots. C'est ce que vient d'indiquer Mme PASQUIER. C'est un succès dont je me réjouis. Mais le choix des bénéficiaires peut provoquer des naissances de rumeurs mettant en cause la manière dont se feraient les choix. J'avais donc proposé à l'époque que soit constituée à Champigny, comme c'est le cas dans de nombreuses communes du Val de Marne, une commission d'attribution à laquelle participeraient les associations de locataires, des membres de notre conseil bien sûr et des personnalités représentatives des quartiers. Vous aviez, M. le Maire, montré de l'intérêt pour ma proposition. Pouvez-vous me dire si la réflexion de l'équipe municipale sur ce sujet a abouti ? »

#### **Intervention de Mme PASQUER**

« On avait prévu effectivement une commission. A l'origine, elle devait se tenir fin août mais il y a eu un petit report. Elle est prévue le 9 novembre. Elle serait constituée de la commission d'urbanisme avec l'ensemble des sensibilités représentées, élargies à des représentants des associations de locataires. »

#### **M. le Maire.**

« C'est donc mis en œuvre. »

### **Intervention de M. JEANNE**

« Une simple remarque rapide. On était un peu réservé sur ce projet, non pas sur la nature même du projet quand il est arrivé la première fois devant notre conseil. Nous avions dans notre proposition, il y a deux ans et demi, émis une autre forme d'aménagement sur la partie concernée des Simonettes sud. Je dois dire que vous nous avez convaincus dans votre exposé, Mme PASQUIER. Effectivement, cela confirme bien ce que l'on pouvait espérer c'est-à-dire que 56 familles ont trouvé un logement en sortant du parc locatif. C'est une très bonne chose pour deux raisons que j'avais déjà eu l'occasion d'évoquer ici. La première, c'est de libérer des logements qui vont être disponibles pour d'autres, et compte tenu de la demande, c'est important. Deuxième chose, c'est tout à fait une bonne chose que des gens puissent accéder à la propriété à la fois si cela correspond à leur souhait et parce que cela a aussi un rôle dans le devenir par rapport à une autre question qui est souvent liée, qui est celle de la retraite. On votera favorablement cette délibération. »

### **ADOPTE A L'UNANIMITE**

#### **8**

Demande de subvention à l'Etat au titre du Fonds d'Aménagement Urbain (FAU) à hauteur de 50% du montant de la subvention pour surcharge foncière accordée par la Ville par délibération du 14 avril 2010.

#### **Commissions concernées :**

**2<sup>ème</sup> Commission :** Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et Amélioration de l'habitat, Développement économique, Emploi, Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme

**1<sup>ère</sup> Commission :** Finances, Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

**Rapport présenté par Mme PASQUIER.**

### **ADOPTE A L'UNANIMITE**

#### **9**

Pan coupé – 56 rue Guy Moquet

1) Acquisition par voie amiable à titre gratuit de la parcelle cadastrée section BS n° 151 d'une superficie de 5 m<sup>2</sup> sise 56 rue Guy Moquet appartenant à la S.C.I Les Oliviers, libre de toute location et de toute occupation, en vue de son classement dans le domaine public communal.

2) Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant (Adjoint au Maire ayant reçu délégation) de signer l'acte à intervenir à l'effet de transférer la propriété dont la rédaction sera confiée à l'étude de Maîtres CARELY, VIE, WOLF et CALMET, Notaires à Nogent sur Marne, 78 Grande Rue Charles de Gaulle, ainsi que tous documents qui en seraient la suite ou la conséquence.

3) Moyens de financement.

#### **Commissions concernées :**

**2<sup>ème</sup> commission :** Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du Logement et amélioration de l'habitat, Développement Economique, Emploi, Insertion, Economie Solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme.

**1<sup>ère</sup> commission** : Finances/Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

**3<sup>ème</sup> commission** : Cadre de vie : Espaces Publics/Réseaux, Environnement et Développement durable, Développement des transports en commun, Partage de l'espace public, Déplacements, Prévention et droit à la tranquillité publique.

**Rapport présenté par M. DESSEIGNE.**

#### **Intervention de M. FUCHS**

« Le pan coupé est tout à fait symbolique. Simplement, je voudrais faire observer que dans cette rue Guy Môquet et dans la rue Alexandre Fourny, les trottoirs sont très étroits, dangereux par endroits. Il y a eu un accident très grave de piéton il y a quelques années. Chaque fois qu'il y a des projets de ce type, serait-il possible que la municipalité demande aux sociétés concernées de reculer de 0,50 mètre, de façon à fournir aux piétons des trottoirs viables et pas ridiculement étroits comme dans certains cas. Je rappelle quand même que la circulation piétonnière est la circulation douce la plus facile à promouvoir et la plus immédiate. »

#### **Intervention de M. CHARLES**

« M. le Maire, simplement, c'est une proposition qu'il faut peut-être mettre en œuvre au regard de l'uniformité que l'on aura à trouver. En l'occurrence, on ne l'a pas. On ne peut pas demander un retrait si ce n'est pas inscrit au PLU. Il faudrait revoir le PLU et le schéma de voirie. Ce n'est pas impossible dans la mesure où les futures constructions pourraient laisser la place aux piétons. On peut être sensible à ce que vous dites. Dans l'immédiat, nous n'avons pas le droit de le décider parcelle par parcelle. C'est à inscrire au plan local d'urbanisme. C'est une considération que l'on aura peut-être à examiner dans une délibération future. Pour l'instant, on n'a pas le droit de le faire. »

### **ADOPTE A L'UNANIMITE**

## **DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES**

### **10**

Approbation du contrat de bassin « pour le retour de la biodiversité et de la baignade en Marne » 2010-2015.

Autorisation donnée au Maire ou son représentant délégué de le signer.

#### **Commissions concernées :**

**3<sup>ème</sup> commission** : Cadre de vie : Espaces publics / Réseaux – Environnement et Développement Durable – Développement des transports en commun – Partage de l'espace public / Déplacements – Prévention et droit à la tranquillité publique.

**1<sup>ère</sup> commission** : Finances / Marchés et Achats publics – Personnel communal – Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

**Rapport présenté par M. LECUYER.**

### **ADOPTE A L'UNANIMITE**

## 11

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés pour l'année 2009.

### **Commissions concernées :**

**3<sup>ème</sup> commission :** Cadre de vie : Espaces publics / Réseaux, Environnement et Développement Durable, Développement des transports en commun, Partage de l'espace public / Déplacements, Prévention et droit à la tranquillité publique.

**1<sup>ère</sup> commission :** Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

**Rapport présenté par M. LECUYER** qui précise que les membres présents à la commission consultative des services publics locaux du 27 septembre 2010 ont émis un avis favorable à l'unanimité.

### **Intervention de M. CHEVALIER**

« Comme vous êtes le rapporteur M. LECUYER, je commencerai par vous citer une phrase que vous appréciez particulièrement. Vous dites : l'enseignement, c'est l'art de répéter. Même si je ne partage pas complètement cette phrase, je crois utile de vous répéter certains chiffres pour construire une politique du traitement des ordures ménagères à la fois de qualité mais au plus juste prix. Je vous engage, M. LECUYER, dans votre réponse, à éviter les lieux communs que vous avez faits l'année dernière : il faut comparer ce qui est comparable, la topographie de Champigny est différente de celle des autres villes. Essayez plutôt de nous dire, depuis l'an passé, ce que vous avez fait pour baisser les prix. Je crois qu'en 2009, M. le Maire, dans sa réponse à cette délibération, avait laissé entendre que des efforts étaient faits par la municipalité pour essayer effectivement de baisser les prix. En revanche, ce qui était irréfutable, ce que vous voyez dans votre chiffre et dans votre rapport, c'est que le traitement des ordures ménagères à Champigny augmente. Il a augmenté de 15 % en 3 ans, 2 % en 2007, 7 % en 2008 et 6 % en 2009. De façon à ce que l'on puisse aussi étayer sur ces chiffres, quand je dis que c'est trop cher à Champigny, je vais vous donner et je vous l'avais communiqué l'année dernière, je vous avais même donné une adresse Internet où vous pouviez saisir tous les chiffres, ce sont les sources de la Direction générale des impôts. Les Hauts de Seine sont à 93 euros par habitant. La Seine Saint Denis est à 87. Le Val de Marne et Champigny y est, est à 88. Et si l'on prend toute l'Ile de France, on est à 106 euros. Pourquoi Champigny est-elle à 135 euros, soit 35 % de plus que les autres villes ? C'est quelque chose que j'aimerais bien que l'on m'explique et surtout ce que vous allez faire pour que les impôts des champinois baissent une fois pour toutes. »

### **Intervention de M. SCHMITT**

« Là aussi, on va reprendre finalement le débat comme on le laisse chaque année. A savoir que la contribution des champinois pour la taxe d'ordures ménagères est trop élevée au regard de ce qui se fait ailleurs. Je commencerai par une remarque plus qualitative. Il est surprenant de voir que Champigny fait nettement moins bien que la moyenne du Val de Marne en ce qui concerne le traitement des ordures recyclables : 33,2 kilos par an et par habitant pour le Val de Marne et 25,35 kilos par an et par habitant pour Champigny. Et puis un autre point où l'on est franchement mauvais, et je voudrais savoir ce que vous pensez faire pour que l'on recolle au moins à la moyenne, 16,5 kilos par habitant pour le verre dans le Val de Marne et 10,7 kilos, pour Champigny. C'est surprenant. Quand je regarde la comparaison pour la taxe d'ordures ménagères entre Champigny et puis une ville que vous citez souvent non pas en exemple mais que vous fustigez, la ville du Perreux, on s'aperçoit que la taxe d'ordures ménagères est de 6 %. Elle est du double à Champigny. Malgré un coût de collecte plus élevé

à Champigny, on ne retrouve pas certains services proposés au Perreux et à Nogent. Par exemple, il n'y a pas de collecte en porte à porte pour le verre à Champigny, ceci expliquant peut-être cela. Voilà, c'est le sens de mon intervention par rapport à ces ordures ménagères. »

### **Intervention de M. FUCHS**

« Je ne reprendrai pas tous les chiffres mais nous produisons trop de déchets à Champigny, c'est une certitude, et notre tri est déficient. Il y a un problème de production de déchets et un problème de tri. Nous sommes, en ce qui concerne le tri, nettement en dessous de la moyenne du département et pourtant le Val de Marne et la Seine Saint Denis d'après les chiffres publiés par l'ORDIF (Observatoire régional des déchets d'Ile de France) pour la région parisienne sont les départements où le tri fonctionne le moins bien. On me dit que le tri progresse moins chez nous parce que nous avons des conditions particulières, beaucoup de logements collectifs, et que structurellement le tri y est plus difficile et que l'on espère améliorer le tri avec l'installation de containers enterrés. On ne va pas se comparer au Perreux. Je ne suis pas d'accord. On se compare à des communes qui ont des tailles à peu près voisines ou du même ordre que la nôtre et qui ont aussi des structures d'habitat un peu semblables. J'ai pris exprès deux villes assez différentes, Villiers et Villejuif. Villiers est moins peuplée certes que Champigny mais Villejuif est un peu plus grande que Champigny. Eh bien, le parc collectif est de 60 % même s'il est de 76 % à Villejuif avec beaucoup plus de social à Villejuif. Dans ces deux villes pourtant très différentes, Villiers produit beaucoup moins d'ordures, 23 % de moins que nous, et trie mieux en récupérant par exemple 41,6 kilos de verre, 10,7 à Champigny. Mais si on considère Villejuif, avec ses 76 % d'habitat collectif et 60 % de logements sociaux, une population de même grandeur, on constate que Villejuif produit moins de déchets que Champigny, et surtout que le tri est plus efficace avec 43,5 kilos de verre si l'on arrive à des chiffres du même ordre que Villiers, contre toujours 10,70. Je ne pense pas que ce soit les types d'habitat qui expliquent la différence.

Il y a 15 ans, il faut faire un petit peu un retour en arrière, quand on parlait de tri dans les réunions de quartier, on s'attirait un certain nombre de brocards et de plaisanteries de la part des élus. Cela a changé et c'est une bonne chose. On a progressé, je m'en réjouis. Il y a beaucoup de mieux mais on a un retard considérable à rattraper. Je vous demande d'augmenter les efforts d'explication, de formation auprès de la population pour que le tri sélectif se développe et que l'on en vienne au même niveau que les autres communes. C'est une nécessité écologique. C'est aussi une nécessité économique. M. SCHMITT a souligné les prix. C'est vrai que cela coûte cher à Champigny où les gens ne sont pas très riches. C'est aussi une nécessité économique pour la ville de développer le tri.

Voilà ce que je voulais dire au point de vue principal. Maintenant, j'aurai une remarque et une question sur un point qui m'a interpellé. En faisant mes recherches sur Internet, j'ai constaté un certain nombre de missives à Villiers de gens qui se plaignent d'ailleurs de la mairie parce qu'il n'y a pas de déchetterie à Villiers. Toutes ces missives parlent d'une même chose et on m'a assuré en commission que ce n'était pas possible. Pourtant, je trouve bizarre que huit personnes aient le même comportement, parlent de gravats que l'on va porter à la déchetterie de Champigny pour laquelle on paye 191 euros par tonne. Je n'ai pas trouvé trace de délibération instituant ce tarif. Je n'ai pas trouvé dans le bilan des ordures de recettes au niveau de la déchetterie. Je pose la question. Les documents sont à votre disposition, M. le Maire. Je vous les apporte tout de suite ou je vous les donne à la fin du conseil si vous voulez. Je me pose la question de la véracité de ces affirmations. C'est quand même troublant, huit personnes. Qu'en est-il réellement ? »

### **Intervention de M. le Maire**

« Sur ce dernier point, vous me passerez vos documents. On peut peut-être vérifier. Il y a la SITA à Champigny qui peut peut-être faire payer. La SITA est une entreprise de tri en zone industrielle. Elle est peut-être considérée par les gens de Villiers comme une déchetterie. Nous n'avons pas de régie. La déchetterie municipale ne fonctionne pas notamment sur les déchets industriels ou les déchets bâtiments. Vous me passerez vos documents, c'est intéressant de voir ce qu'il en est. »

### **Intervention de M. LECUYER**

« Je voudrais répondre à M. CHEVALIER, à M. SCHMITT et à M. FUCHS. Volontairement, dans la présentation de ce rapport, je n'ai pas fait de commentaires. Oui, M. CHEVALIER, je le maintiens, il faut peut-être comparer ce qui est comparable. J'y reviendrai tout à l'heure. D'abord, pour répondre à M. FUCHS, oui, il y a un véritable problème de tri au niveau de Champigny. Ce problème de tri, nous y travaillons à l'heure actuelle. Une amélioration considérable est à faire. Récemment, avec M. DESSEIGNE, nous avons cosigné une lettre que nous avons envoyée à tous les commerçants et à tous les industriels car nous nous sommes aperçus que le carton principalement des commerçants, des industriels partait aux ordures ménagères. C'est une position qui n'est pas tenable. Je voudrais en définitive que ce carton soit récupéré. Pourquoi doit-il être récupéré ? En ordures ménagères, il faut savoir que c'est à peu de choses près 130 euros la tonne pour l'incinérer. Sur le carton, on peut récupérer environ 50 euros la tonne. Ce ne sont pas les 50 euros qui comptent. C'est le fait que l'incinération coûte cher. Oui, j'admets que l'on a encore des problèmes de tri à faire. Deuxièmement, on s'est aperçu que, dans de nombreux immeubles collectifs, là où il y avait des jardins, les déchets verts, malgré une tournée qui a lieu chaque semaine, étaient mis aux ordures ménagères. Les ambassadeurs du tri, à l'heure actuelle, sont aussi mis au travail pour retrouver toutes ces habitations collectives qui jettent leurs déchets verts dans les ordures ménagères.

Je ne peux pas admettre que l'on dise que Champigny ne mène pas une véritable politique volontariste en matière de collecte des ordures ménagères. Il y a un ramassage chaque semaine pour les recyclages que j'appelle les emballages. Il y a plusieurs tournées, entre deux et cinq tournées pour les ordures ménagères suivant les quartiers. Il y a aussi une tournée hebdomadaire pour les déchets verts, une tournée mensuelle pour les encombrants. Depuis le nouveau contrat, on ramasse tous les encombrants. Un deuxième passage permet de ramasser peintures, produits toxiques, etc. Tout est pris. Il faut savoir aussi que c'est très difficile de forcer les gens à trier. Une note récente de l'ADEME préconise une diminution de 5 kilos par habitant des ordures ménagères. On s'est aperçu que ces 5 kilos qui ne représentent pas grand-chose sont en fait considérables, parce que, derrière, vous avez les industriels de l'agro-alimentaire qui suremballent les différents produits. Plus on trie, plus les industriels de l'agro-alimentaire rechargent en emballage. Le tri va pouvoir se faire de façon considérablement amélioré à partir du moment où les containers enterrés vont entrer en action aux Mordacs et au Bois l'Abbé. Il est bien évident que, dans ces cités qui représentent quand même une proportion très importante de notre population puisque le Bois l'Abbé compte 10.000 habitants, Mordacs 5 ou 6.000, soit 16.000 habitants sur 76.000, les habitants ne trient pas. Ils ont des vide-ordures. Ils ne trient pas. Là, l'effort que l'on fait en mettant des containers enterrés doit porter ses fruits.

Maintenant, je voudrais revenir, et c'est là où M. CHEVALIER, je pense que vous avez tort, on doit toujours comparer ce qui est comparable. On ne peut pas comparer ce qui n'est pas comparable.»

**M. CHEVALIER.**

« Vous l'avez dit l'année dernière. »

**M. LECUYER.**

« Oui, M. CHEVALIER, et je vous le dis tout de suite, vous n'écoutez pas et vous ne voulez pas comprendre. Nous avons lancé une étude. Nous avons pris trois villes à peu de choses près de la même strate que nous, la même superficie. On n'a jamais les mêmes superficies, les mêmes strates mais elles se rapprochent : Vitry, Créteil, Saint Maur. Si vous regardez bien, on n'a pas regardé les étiquettes politiques. Elles sont de trois étiquettes différentes. Nous avons regardé -et les services continuent à le travailler- le prix de ramassage de ces ordures ménagères. On s'aperçoit que le calcul est très difficile à faire. Pourquoi ? Ici, à Champigny, nous comptons tout. Vous avez une déchetterie. Elle a un prix. Vous avez du personnel dans cette déchetterie. Il faut aussi le payer. Si on regarde bien, à Créteil, c'est un syndicat qui regroupe deux communes. Ce n'est pas pareil. Si on regarde bien, à Saint Maur, c'est une régie. Elle emmène elle-même ses ordures ménagères. Etes-vous sûr que Saint Maur compte le prix d'entretien de ses camions, le personnel qui est dedans ? Vous ne le savez pas. A Vitry, c'est le SYCTOM, une société privée qui s'occupe de tout le ramassage et du traitement des ordures ménagères. Donc, voyez, trois systèmes différents. Vous ne pouvez pas comparer les prix de ces trois systèmes différents. Vous aurez les résultats de cette enquête. On vous les communiquera. Si vous regardez bien le rapport que l'on vous a fourni, il donne le prix de ramassage, le prix de l'élimination et on vous donne aussi les subventions que nous avons, le prix de ce que nous avons recyclé. Il y a aussi les dépenses liées aux personnels, à l'administration. C'est pour cette raison, M. CHEVALIER, qu'il faut comparer ce qui est comparable en comptant tout.

Les recyclables, on est en augmentation de 2 % et la collecte des déchets verts est en porte à porte mais elle est mal effectuée parce que, pour certains immeubles collectifs, ces déchets verts sont mis aux ordures ménagères. Vous voyez, comparer le prix de ville à ville, c'est très différent. Vous regarderez le nombre de tournées de Saint Maur. Généralement dans Saint Maur, c'est deux tournées hebdomadaires. A Champigny, nous en avons cinq. Fatalement, ce n'est pas comparable.»

**Intervention de M. FAUTRE**

« Je partage les propos tenus par M. FUCHS concernant les efforts qu'il nous faut mener. Effectivement, la production de déchets devient un problème écologique et économique. Mais je crois que s'il faut faire des efforts en aval, il faut aussi en faire en amont. Ce ne sont pas les consommateurs qui sont responsables de la quantité de déchets. Ils sont doublement pénalisés, il leur faut acheter ces produits et il faut à la fois ramasser et traiter les déchets. Il faut donc aussi interpellier les grands industriels qui sont aussi fortement responsables de cette quantité de déchets. Comme le disait M. LECUYER, je partage l'idée que l'on ne peut pas comparer. Villiers, ce n'est pas Champigny. Villejuif, pas plus. Villejuif est une ville beaucoup plus compacte. Champigny a 150 kilomètres de voirie. Dans certaines voiries, en particulier les grands axes, les chauffeurs ne peuvent pas trier comme pourraient le faire les facteurs, en tricotant comme l'on dit. Ils doivent faire le double de voies. Ce ne sont pas 150 kilomètres de voirie sur lesquelles les chauffeurs sont contraints de travailler. C'est beaucoup plus. Il faut savoir qu'un camion qui fait un travail très particulier, c'est 100 litres de carburant pour 100 kilomètres. Evidemment, du même coup, le coût de fonctionnement d'une ville comme Villejuif ou Villiers n'est pas tout à fait le même. On est aussi, j'en suis satisfait, victimes de notre volonté d'améliorer la situation. Il est évident que pour certaines villes, c'est là aussi que vous n'avez pas raison, M. CHEVALIER, on ne peut pas comparer, il y a des villes qui ne font pas les déchets verts. Nous avons décidé non seulement de faire ce service mais on l'a

agrandi sur une durée plus importante à la demande des campinois. On répond mais cela coûte cher. C'est un service qui nous est demandé et on y a répondu favorablement comme on le fait dans d'autres cas. La déchetterie n'existe pas à Villiers. Elle existe à Champigny. Nous sommes aussi, et c'est normal, tant mieux, victimes de notre succès.

On a au fil des années répondu à un certain nombre de doléances des habitants qui voulaient que leurs déchets soient mieux pris en compte. Du coup, cela a aussi un coût. Je confirme aussi qu'il faut améliorer le tri. C'est évident. C'est pour cela qu'il y a un travail continu à opérer avec les ambassadeurs du tri. Mais il y a la mise en place des containers dans les grands quartiers d'habitat en hauteur. C'est très difficile. C'est compliqué dans un appartement, lorsqu'on se trouve au 10<sup>ème</sup> étage, d'avoir dans sa cuisine plusieurs sacs à côté. Personnellement, je fais l'effort mais je reconnais que ce n'est pas une affaire simple. La mise en place des containers dans ces deux quartiers des Mordacs et du Bois l'Abbé va améliorer sensiblement le tri. Du même coup, cela va nous permettre aussi d'agir dans les filières car il y a aussi la question des filières. Il serait utile aussi que le gouvernement, à travers la loi Borloo, fasse en sorte que les filières de recyclage soient plus séduisantes en termes de financement. On peut ramasser des quantités de verre. Si au bout du compte, la somme que l'on reçoit en conséquence n'est pas très intéressante, je peux comprendre que cela ne conduise pas forcément à en donner l'accès aux citoyens. »

#### **Intervention de M. CHEVALIER**

« Tout à fait, juste un mot. On ne se comprend pas. Vous répétez la même chose d'année en année. Mon propos est de dire que la charge qui pèse sur les ménages est très forte pour les ordures ménagères. Je m'escrime à vous demander ce que l'on fait pour baisser les prix. Vous me dites que l'on ne peut pas comparer avec les autres communes. Je n'ai qu'une chose à vous dire. Ne comparons pas avec les autres communes mais pourquoi cela a-t-il augmenté de 6 % d'une année sur l'autre ? On a toujours les mêmes immeubles aux Mordacs, on a toujours les mêmes déchets verts. Pourquoi, d'année en année, on augmente dans des proportions très fortes ? Au-delà de ce qui est supportable pour des ménages. Répondez à cette question et ne me renvoyez pas sur la topographie ou sur d'autres sujets. Vous me l'avez dit l'année dernière. Les industriels emballent trop leurs produits, je suis d'accord avec vous mais vous me l'avez déjà dit l'année dernière. Aujourd'hui, dites-moi ce que vous allez faire pour que l'année prochaine, dans le rapport il y ait une baisse du prix en euro par habitant. C'est tout ce que je demande. »

#### **M. LECUYER.**

« Je voudrais répondre à M. CHEVALIER. M. CHEVALIER, qui a institué la TAGP ? Qui ? C'est la taxe sur les apports de produits polluants. Pour l'instant, elle était de 2 euros par tonne. Elle passe cette année à 3,20 par tonne incinérée. Je pense qu'il y a là une augmentation quand même et ce n'est pas M. le Maire qui a décidé de cette taxe. Il y a déjà 1,20 euro qui passe pour chaque tonne incinérée. Ne me dites pas que c'est nous qui avons augmenté.

J'ai oublié un point. Je ne sais pas si vous l'avez vu mais on a fait un effort pour la collecte du verre. On a mis, je crois, une dizaine de containers supplémentaires dans la ville. On s'est aussi équipé en containers pour le textile. Il y a eu un appel de marché et on a mis des containers pour le textile. Quand vous venez dire que l'on ne fait rien, je m'excuse mais quand même, il y a un certain programme qui a été mis en œuvre aux Mordacs et au Bois l'Abbé. Il y a une continuité dans notre effort. Je ne vois pas là où l'on pourrait être attaqué. »

#### **Intervention de M. le Maire**

« J'ai cru comprendre que le seul souci de M. CHEVALIER était de baisser le coût. Le coût ne nous est pas indifférent. Il faut arriver à le maîtriser au maximum. On est quand même

dans un effort de transformation des habitudes et un effort écologique important. On n'a pas fini. Le fait que 15.000 habitants de notre ville soient, pour des raisons pour le moment de blocage des bailleurs, je le dis clairement, empêchés de trier, c'est un problème. Je vais être plus précis. On se heurte dans les discussions que l'on a avec Paris Habitat sur la chose suivante : les éléments de calcul des loyers. Dans les années 70, les loyers étaient augmentés de 4 mètres carrés parce que le vide-ordure apparaissait comme un confort. Or, aujourd'hui Paris Habitat refuse de lâcher ces 4 mètres carrés. Le directeur adjoint me disait que cela lui ferait baisser les loyers de 4 %. Ce sont des grands logements en moyenne et cela ne ferait pas tout à fait 4 %. Il y a aussi derrière cela des enjeux financiers. Trouvez-vous normal, M. CHEVALIER, que des familles, pour avoir de nombreux problèmes avec les vide-ordures, des problèmes d'hygiène, des problèmes de cave avec des souris, des rats, etc., des familles soient contraintes depuis 40 ans à supporter des vide-ordures et qu'en plus, on les taxe de 4 mètres carrés supplémentaires comme si c'était un élément de confort ? Je plaide vraiment pour un changement d'attitude de Paris Habitat et que l'on puisse enfin permettre à tout le monde à la fois d'accéder au tri, de fermer les vide-ordures. Pour ceux qui habitent dans les grands collectifs, c'est assez insupportable. C'est notre souci et ce sera notre effort substantiel dans les mois à venir. Ce n'est pas simple, cela coûtera à la commune. Je le dis clairement, cela ne sera pas moins cher. Tout le monde a droit à être dans un logement propre, dans lequel il n'y a pas de bestioles et où on peut être fier d'inviter ses amis et sa famille. On peut le comprendre autour de cette table. Ne faisons pas semblant qu'il n'y a pas de problème. Il faut que l'on obtienne des bailleurs et notamment de Paris Habitat un changement d'attitude sur cette question. Ce n'est pas normal que les gens continuent à avoir des difficultés à vivre qui relèvent de l'hygiène élémentaire. »

### **Le conseil municipal prend acte du rapport présenté**

#### **12**

Concession de distribution publique de gaz naturel : Application de l'article 32 du cahier des charges de la concession et de l'article L.1411-3 du code général des collectivités territoriales concernant le compte-rendu annuel de concession gaz pour l'année 2009 de GrDF.

#### **Commission concernée :**

**3<sup>ème</sup> commission :** Cadre de vie : Espaces publics / Réseaux – Environnement et Développement Durable – Développement des transports en commun – Partage de l'espace public / Déplacements – Prévention et droit à la tranquillité publique.

**Rapport présenté par Mme ITTAH** qui précise que les membres présents à la commission consultative des services publics locaux du 27 septembre 2010 ont émis favorable à l'unanimité.

### **Le conseil municipal prend acte du rapport présenté**

#### **13**

Approbation de la convention à intervenir entre la Région Ile de France et la Ville de Champigny sur Marne pour le financement de l'extension du réseau de chaleur pour le lycée Champlain et le CLME Anatole France.

Autorisation donnée à M. le Maire ou son représentant de signer ladite convention.

#### **Commissions concernées :**

**5<sup>ème</sup> commission** : Enseignement, Formation professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux.

**1<sup>ère</sup> commission** : Finances / Marchés et Achats publics – Personnel communal – Nouvelles technologies de l’information et de la télécommunication.

**Rapport présenté par Mme ETTORI.**

**ADOPTE A L’UNANIMITE**

**14**

Approbation du protocole transactionnel entre les villes de Villiers-sur-Marne et Champigny-sur-Marne et la société APPIA Sud Ile de France SNC relatif au règlement du marché de travaux d’aménagement de la viabilité du chemin des Lyones.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant de signer ledit protocole.

**Commissions concernées :**

**3<sup>ème</sup> commission** : Cadre de vie : Espaces publics / Réseaux – Environnement et Développement Durable – Développement des transports en commun – Partage de l’espace public / Déplacements – Prévention et droit à la tranquillité publique.

**1<sup>ère</sup> commission** : Finances / Marchés et Achats publics – Personnel communal – Nouvelles technologies de l’information et de la télécommunication.

**Rapport présenté par M. FUCHS** qui ajoute :

« Je voudrais faire une petite observation mais non pas en tant que rapporteur. Ces travaux permettent une meilleure circulation des automobiles. La voie est classée en voie cyclable. Elle est en fait dangereuse pour les cyclistes du fait du stationnement alterné. On se trouve souvent engagé et une voiture qui arrive en face vous voit seulement au dernier moment. Le petit bout de piste cyclable qui se trouve au début de la rue est toujours, tous les jours, j’ai fait des photos chaque fois que je suis passé, occupé par des voitures qui stationnent sur la piste cyclable. C’est une petite observation mais cela ne retire rien à l’approbation de ce rapport, de cette délibération. »

**ADOPTE A L’UNANIMITE**

**DIRECTION DES POLITIQUES SPORTIVES**

**15**

Demande au département du Val de Marne d’attribution d’une subvention pour la réalisation de l’équipement sportif des Mordacs.

Habilitation donnée au Maire ou son représentant pour signer la convention à intervenir en contrepartie de cette subvention et visant l’utilisation gratuite par les collèges implantés sur le territoire communal et l’Union nationale du sport scolaire.

**Commissions concernées :**

**6<sup>ème</sup> Commission** : Politique culturelle, Politique sportive, Projets de solidarité internationaux, Comité de Jumelage, Initiatives festives, Vie Associative, Immigration / Droits et citoyenneté des résidents étrangers

**1<sup>ère</sup> Commission** : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelle technologie de l’information et de la télécommunication

**5<sup>ème</sup> Commission** : Enseignement, Formation Professionnelle, Restauration Collective, Enfance, Petite Enfance, Jeunesse, Bâtiments Communaux

**2<sup>ème</sup> Commission** : Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et Amélioration de l'habitat, Développement économique / Emploi – Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme

**Rapport présenté par M. SUDRE.**

### **ADOPTE A L'UNANIMITE**

#### **DIRECTION DES INITIATIVES PUBLIQUES ET DE LA VIE ASSOCIATIVE**

**16**

Attribution complémentaire des subventions 2010 aux diverses associations et groupements à caractère local (suite à la délibération du 23 juin 2010).

**Commissions concernées :**

**1<sup>ère</sup> commission** : Finances/ Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

**4<sup>ème</sup> commission** : Solidarité / Action Sociale, Prévention / Santé, Coordination des actions sur les handicaps, Politique en direction des seniors, Droits des femmes

**5<sup>ème</sup> commission** : Enseignement, Formation professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux

**6<sup>ème</sup> commission** : Politique culturelle, Politique sportive, projets de solidarité internationaux, Comité de Jumelage, Initiatives festives, Vie Associative, Immigration / Droits et citoyenneté des résidents étrangers

**Rapport présenté par M. BLIMI.**

### **ADOPTE A L'UNANIMITE des suffrages exprimés**

**Mme CAMARA, membre du bureau de l'association Oxy'jeunes, n'a participé ni au débat ni au vote concernant l'attribution d'une subvention à cette association.**

**M. KASSIM, membre du bureau de l'association Union Fraternelle des Comoriens, n'a participé ni au débat ni au vote concernant l'attribution d'une subvention à cette association.**

**M. TRAORE, membre du bureau de l'association « Mali met l'eau » n'a participé ni au débat ni au vote concernant l'attribution d'une subvention à cette association.**

#### **DIRECTION PREVENTION SANTE**

**17**

Convention de financement des consultations de dépistage anonymes et gratuites des virus de l'immunodéficience humaine (HIV), de l'hépatite B (VHB) et de l'hépatite C (VHC) entre l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France et la Ville de Champigny-sur-Marne. Autorisation donnée à M. le Maire ou son représentant de signer ladite convention.

**Commissions concernées :**

**4<sup>ème</sup> commission** : Solidarité, Action Sociale, Prévention/Santé, Coordination des Actions sur les Handicaps, Politique en direction des Séniors, Droits des Femmes.

**1<sup>ère</sup> commission** : Finances/Marchés et Achats publics, Personnel communal, Nouvelles Technologies de l'Information et de la Télécommunication.

**Rapport présenté par Mme DUFOUR.**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**18**

Avenant portant annexe à la convention pour la mise en place de la prévention bucco-dentaire établie entre le Département du Val-de-Marne et le Ville de Champigny-sur-Marne, en direction des enfants et des jeunes au titre de l'année scolaire 2009/2010.

Autorisation donnée au Maire ou son représentant de signer ledit avenant.

**Commissions concernées :**

**4<sup>ème</sup> commission** : Solidarité, Action Sociale, Prévention/Santé, Coordination des Actions sur les Handicaps, Politique en direction des Séniors, Droits des Femmes.

**1<sup>ère</sup> commission** : Finances/Marchés et Achats publics, Personnel communal, Nouvelles Technologies de l'Information et de la Télécommunication.

**Rapport présenté par M. TOURAINÉ.**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**DIRECTION DE L'ENFANCE ET DE LA PETITE ENFANCE**

**19**

Approbation de la convention à intervenir entre l'association parentale « Portes Ouvertes Enfants Parents », installée 185 rue de Verdun à Champigny sur Marne, et la Ville de Champigny sur Marne.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant de signer ladite convention.

**Commissions concernées :**

**5<sup>ème</sup> commission** : Enseignement, Formation Professionnelle, Restauration collective, Enfance, Petite Enfance, Jeunesse, Bâtiments communaux.

**1<sup>ère</sup> commission** : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

**Rapport présenté par Melle LE LAGADEC.**

« Mme GOURNAY, directrice de cette association, participe d'ores et déjà à la commission d'attribution des places en crèche dans un travail partenarial. Je voudrais simplement ajouter puisque des collègues m'ont posé cette question sur les financements, que vous voyez dans la convention jointe qu'il y a une subvention municipale d'un montant de 34.780 euros. A cela, s'ajoute un loyer pris en compte par la ville de 8.240 euros. Sur cette somme de 43.000 euros, nous sommes subventionnés par la Caisse d'allocations familiales pour 22.000 euros, ce qui porte la charge de la ville à 20.987 euros.

Je voudrais d'autre part ajouter ici ce soir que Mme GOURNAY, directrice de cet établissement qui accompagne les familles campinoises depuis plus de 15 ans, va prendre sa retraite, une retraite bien méritée. Je voudrais devant vous la remercier au nom de la

municipalité pour l'accompagnement dont elle a fait preuve auprès de toutes ces familles et la remercier aussi en votre nom à toutes et à tous. Merci. »

### **ADOPTE A L'UNANIMITE**

#### **DIRECTION DES POLITIQUES CULTURELLES**

**20**

Tarifs du « passeport-culture » pour la saison 2010 - 2011.

##### **Commissions concernées :**

**6<sup>ème</sup> commission** : Politique culturelle, Politique sportive, Projets de solidarité internationaux, Jumelage, Initiatives festives, Vie associative, Immigration/Droits et citoyenneté des résidents étrangers.

**1<sup>ère</sup> commission** : Finances, Marchés et achats publics, Personnel communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

**Rapport présenté par M. BLIMI** qui fait état de la question posée par M. JEANNE lors de la séance de la 1<sup>ère</sup> commission : Combien de passeports culture ont été délivrés en 2010 ?

**Réponse** : De septembre 2009 à juin 2010 sachant que les passeports sont individuels ou couple :

- Centre Gérard Philipe : 210 passeports culture pour 404 adhérents
- Centre Olivier Messiaen : 23 passeports culture pour 46 adhérents
- Centre Jean Vilar : 83 passeports culture pour 111 adhérents

### **ADOPTE A L'UNANIMITE**

**21**

Fixation des tarifs des manifestations artistiques et culturelles concernant la saison 2010/2011.

##### **Commissions concernées :**

**6<sup>ème</sup> commission** : Politique culturelle, Politique sportive, Projets de solidarité internationaux, Jumelage, Initiatives festives, Vie associative, Immigration/Droits et citoyenneté des résidents étrangers.

**1<sup>ère</sup> commission** : Finances, Marchés et achats publics, Personnel communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

**Rapport présenté par M. SUDRE.**

### **ADOPTE A L'UNANIMITE**

**22**

Organisation des cours et activités des centres culturels pour la saison 2010 - 2011.

Modalités d'exécution des dépenses et fixation des tarifs.

##### **Commissions concernées :**

**6<sup>ème</sup> commission** : Politique culturelle, Politique sportive, Projets de solidarité internationaux, Jumelage, Initiatives festives, Vie associative, Immigration/Droits et citoyenneté des résidents étrangers.

**1<sup>ère</sup> commission** : Finances, Marchés et achats publics, Personnel communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

**Rapport présenté par M. FAUTRE (en l'absence de M. COCQ)** qui fait état de la demande de Mme AMAR lors de la séance de la 6<sup>ème</sup> commission.

Elle a souhaité avoir des explications sur les différences de tarifs pour la gymnastique adultes suivant que les cours ont lieu le lundi ou non

Réponse : Les cours de lundi ont une durée de 1h30 ceux des autres jours 1h  
Un rapport et une délibération plus explicite ont été remis ce soir dans les dossiers de chaque conseiller municipal

### **ADOPTE A L'UNANIMITE**

#### **DIRECTION DE LA MEDIATHEQUE**

**23**

Médiathèque municipale

Bibliothèque cinéma / Année 2010

Convention à passer entre le Département du Val-de-Marne et la Ville de Champigny-sur-Marne.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant de signer ladite convention.

#### **Commissions concernées :**

**6<sup>ème</sup> Commission** : Politique culturelle, Politique sportive, Projets de solidarité internationaux, Comité de Jumelage, Initiatives festives, Vie Associative, Immigration / Droits et citoyenneté des résidents étrangers.

**1<sup>ère</sup> Commission** : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelle technologies de l'information et de la télécommunication

**Rapport présenté par M. FAUTRE.**

### **ADOPTE A L'UNANIMITE**

#### **DIRECTION DES FINANCES ET DES ACHATS**

**24**

Opération Germinal

Opération de réhabilitation de 2 locaux loués à la Ville

Annulation de la délibération du 31 Mars 2010 accordant la garantie communale pour un emprunt d'un montant maximum de 394 602 € à souscrire auprès du Crédit Agricole

Garantie communale à accorder à hauteur de 100% à l'OPH de Champigny-sur-Marne pour un prêt à contracter auprès de la Banque Commerciale pour le Marché de l'Entreprise (BCME) pour le même montant de 394 602 €

Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant d'intervenir au nom de la Commune, au contrat de prêt.

#### **Commissions concernées**

**1<sup>ère</sup> Commission** : Finances, Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

**2<sup>ème</sup> Commission** : Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et Amélioration de l'habitat, Développement économique, Emploi, Insertion, Économie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme

**Rapport présenté par M. BESNARD.**

**ADOPTE A L'UNANIMITE des suffrages exprimés**

**Mme ITTAH, membre du conseil d'administration de l'OPH, en qualité de représentante de l'UDAF, n'a participé ni au débat ni au vote.**

**DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'URBANISME**

**25**

Opération Germinal

Opération de création d'un logement locatif social supplémentaire dans la résidence « Germinal ».

Garantie communale à accorder à hauteur de 100% à l'OPH de Champigny-sur-Marne pour un prêt à contracter auprès de la Banque Commerciale pour le Marché de l'Entreprise.

Montant maximum à garantir : 81 100 euros.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou à son représentant d'intervenir, au nom de la commune, au contrat de prêt.

**Commissions concernées :**

**2<sup>ème</sup> Commission** : Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et Amélioration de l'habitat, Développement économique, Emploi, Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme

**1<sup>ère</sup> Commission** : Finances, Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

**Rapport présenté par Mme PASQUIER.**

**ADOPTE A LA MAJORITE**

**44 votes pour dont 15 procurations**

**(« Ensemble, agir pour Champigny » liste des forces de gauche, de progrès, écologistes et de personnalités – Gauche citoyenne/Europe écologie – groupe « la passion de Champigny – Centristes et républicains » - groupe UMP à l'exception de M. KASSIM)**

**3 votes contre dont 1 procuration**

**(groupe Divers droite – M. KASSIM du groupe UMP)**

**Mme ITTAH, membre du conseil d'administration de l'OPH en qualité de représentante de l'UDAF, n'a participé ni au débat ni au vote.**

26

Le Clos des Mordacs

Opération de résidentialisation de 350 logements locatifs sociaux.

Garantie communale à accorder à hauteur de 100% à la SA d'HLM IDF Habitat pour un prêt à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Montant maximum à garantir : 1 436 000 euros.

**Commissions concernées :**

**2<sup>ème</sup> Commission :** Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et Amélioration de l'habitat, Développement économique, Emploi, Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme

**1<sup>ère</sup> Commission :** Finances, Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication

**Rapport présenté par M. GUERRIER.**

**ADOpte A L'UNANIMITE des suffrages exprimés**

**Mme ETTORI et Mme KENNEDY (par procuration) n'ont participé ni au débat ni au vote.**

27

Information au conseil municipal sur le projet de délimitation des secteurs du PLU dans lesquels la réalisation de programmes de logements comportant des logements locatifs sociaux pourraient bénéficier d'une majoration de 50 % maximum du volume constructible.

**Commission concernée :**

**2<sup>ème</sup> commission :** Aménagement du territoire et Développement urbain, Politique du logement et Amélioration de l'habitat, Développement économique / Emploi - Insertion, Economie solidaire, Commerce et marchés aux comestibles, Artisanat, Tourisme.

**Rapport présenté par M. CHARLES** qui fait état de l'avis favorable à l'unanimité des membres de la 2<sup>ème</sup> commission. Ceux-ci ont par ailleurs demandé que la carte des secteurs concernés soit bien jointe au dossier définitif.

**Intervention de M. le Maire** qui précise que le débat suivi du vote de la délibération concernée aura lieu au prochain conseil municipal.

**Intervention de M. FUCHS**

« Nous avons récemment abordé la question des secteurs de développement prioritaire de la construction de logements à Champigny. Nous étions, je crois, d'accord pour souligner la priorité de rénover le bâti urbain le long des grands axes aux motifs d'une meilleure possibilité d'accès des résidents aux transports en commun, M. CHARLES vient d'en parler, une possibilité de construire des immeubles plus élevés du fait du recul et de la protection phonique pour les secteurs pavillonnaires situés en arrière. De plus, l'ensemble architectural le long des axes concernés est actuellement disparate et comporte des dents creuses. C'était vos arguments et je les ai approuvés, je les ai entendus. L'avenue du général de Gaulle avec l'arrivée tant attendue du TVM en 2014 répond à ces critères, comme l'avenue Roger Salengro avec la réhabilitation en vue de l'ex-RN 4 et la création d'un site propre pour les bus par le conseil général du Val de Marne. Pourtant, je suis assez réticent aujourd'hui à l'égard de cette

délibération 27/. Pourquoi ? Parce que cette délibération détourne de fait l'article 40 de la loi MOLLE de son objet. Quel est au départ l'objectif de la loi ? En autorisant une majoration du volume constructible de la totalité de l'opération de logements diversifiés, comportant une part de logements locatifs sociaux dans cette limite maximale de 50 % dont M. CHARLES vient de parler, le législateur vise de fait à permettre la construction de logements sociaux dans des communes où le prix du foncier est très élevé et où généralement la direction communale argue de ce prix très élevé du foncier pour refuser d'appliquer les obligations de la loi SRU. Ce qui heureusement n'est pas le cas à Champigny. La loi MOLLE vient en complément de la loi SRU pour lever les obstacles à la construction de logements sociaux dans les villes où le pourcentage de logements sociaux est très faible. Nous en connaissons suffisamment d'exemples autour de Champigny. Et vous utilisez cette loi aujourd'hui à Champigny où le prix de foncier est notoirement plus bas pour nous proposer une surdensification. C'est sur ce point que j'ai des réticences. »

#### **Intervention de M. le Maire**

« Je suis surpris. Je ne pensais pas que les lois étaient réservées aux mauvais élèves. Je note aussi que vous trouvez que les prix ne sont pas très élevés. Pour sortir du logement à des prix corrects pour les habitants, cela devient une gageure pour les offices et les constructeurs. Y a-t-il d'autres commentaires ou questions ? Je vous rappelle que le débat aura lieu lors du prochain conseil municipal. »

#### **Intervention de M. JEANNE**

« Simplement pour préciser, puisque vous faites référence à ce texte, que l'objectif de la loi était de voir non plus 20 mais 25 % dans la construction des nouveaux logements, avec un objectif programmé de 120.000 sur 500.000. Dans la première disposition c'est-à-dire l'article 10 de ladite loi, l'objectif est effectivement de densifier mais à hauteur de 20 %. Rien n'empêchait d'aller jusqu'à 50 % bien évidemment puisque le texte le prévoit sous certaines conditions. Vous vous êtes emparés de ce texte, comme l'a fort justement dit mon collègue M. FUCHS pour densifier toujours sur le même domaine. A partir du moment où l'on a déjà 40 % de logements sociaux, y avait-il véritablement utilité de le faire pour Champigny ? Sachant que le bon équilibre dans une commune du type de Champigny, comme dans toutes celles de la petite couronne, c'est la règle des trois tiers : un tiers de logement social, un tiers de pavillonnaire et un tiers de résidentiel mixte. Aujourd'hui, on est déjà sur une part de logements sociaux non négligeable et largement supérieure à cela. Je veux bien qu'à chaque fois, on nous réexplique que l'on fait des constructions du « un pour un ». C'est souvent une explication que l'on nous fournit. Mais le « un pour un » fait que nous avons malgré tout une augmentation au cours des dernières années de pratiquement 4 % du nombre de logements sociaux sur notre commune. Lorsque je suis rentré au conseil la première année en 1999, on était aux alentours des 35 %. Aujourd'hui, on est à 40 %. Le « un pour un », on voit bien que, proportionnellement, les choses se modifient et renforcent un déséquilibre qui nous posera, on aura l'occasion d'en reparler au cours du budget, des difficultés aussi d'un point de vue financier pour notre ville. Ce point, vous ne l'intégrez pas suffisamment.

Simplement cette remarque pour dire que je crois que ce n'était pas forcément la meilleure des opportunités à saisir. Vous avez décidé de vous en saisir, vous avez la majorité, nous en prenons acte. Nous aurons l'occasion à nouveau de débattre de ce sujet. »

#### **Intervention de M. le Maire**

« Je voudrais juste vous dire un mot. Si on ne prend pas des mesures assez volontaires dans toutes les villes, personne n'est en dehors du débat, on va continuer un développement urbain en tache d'huile en Ile de France. Or, l'arrivée du métro change la donne. Il faut respecter la

diversité. Je rappelle que Champigny a signé une convention d'équilibre. Arrêtez de crier à l'avance qu'il y aura trop de HLM. Le problème est qu'il faut que l'on construise de tout. On a voté ce soir, on est passé à un logement de plus, une maison de plus mais on est dans la diversification. Arrêtez d'être arc-boutés comme vous l'êtes contre tout développement de Champigny. Vous dites que notre ville n'est pas dynamique et, quand elle prend enfin une place normale dans l'est parisien, au secours ! il ne faut pas qu'elle bouge. Je ne suis pas très bien. Ou je suis trop bien. »

### **Intervention de M. CHARLES**

« Je partage ce que vient de dire M. le Maire. On a parlé de la SCI des Oliviers pour un pan coupé qui n'a aucune importance. Ce sont quand même 10 maisons supplémentaires qui sont rendues au locatif privé. Il faut voir les choses dans l'évolution de ce qui se fait sur l'ensemble du territoire de notre commune.

Pour revenir à M. JEANNE, vous avez peut-être une lecture, excusez-moi de vous dire cela ainsi, je ne veux surtout pas dire que vous n'avez pas compris, je ne me permettrais pas, mais restrictive de la loi MOLLE. En effet, le pourcentage de logements qui sera permis par la délibération que nous prendrons d'ici à un mois va se faire sur un programme. Il ne s'agit pas de partir, c'est possible mais il ne s'agit pas de partir d'un programme de logements sociaux à l'initial. On part d'un programme de logements privés. Si cet opérateur intègre un pourcentage de logements, il va bénéficier d'une surdensification de la totalité de son programme. Vous avez vu, des calculs sont faits. C'est très simple. On part à 20 logements. On dit que sur ces 20, on veut en faire 10 de plus sociaux. Il aura donc droit à 20 supplémentaires mais il y aura d'abord les 20 au début et après les 10 qui resteront du partage logement social et privé. Il ne s'agit pas seulement, même si cela peut permettre d'augmenter certes la possibilité de construire du logement social, de faire du logement social. Vous avez une vision un peu restrictive de la loi MOLLE, excusez-moi.

M. le Maire a raison sur le coût du foncier. Nous avons cité dans ce rapport tout à fait explicitement les analyses de l'EPFIF. Ces analyses sont faites sur des cas, ce sont des études de cas concrets. Cher, pas cher : je suis d'accord avec M. ADENOT. Le foncier est beaucoup trop cher à Champigny. Preuve en est, les études faites sur des fonciers mutables, avec rencontre des propriétaires, avec analyse du prix donné par les Domaines, parce que l'on consulte aussi les Domaines évidemment, montrent que les opérations ne sont pas sortables. On peut dire densité, boulevard urbain, caractère haussmanien... Cela ne se fait pas. Il faut bien essayer d'accélérer car les gens ont besoin de se loger. On a besoin, comme le dit le Maire, d'éviter la tache d'huile. Il faut bien trouver des solutions. Ce n'est pas la dernière. Dans le rapport, vous avez vu que l'on propose d'y revenir sur des processus plus lourds de révision, modification. Cette loi nous permet d'avancer peut-être un peu plus vite. Le jeu en vaut la chandelle. Se saisir de cette opportunité est tout à fait positif dans l'intérêt des gens et des métiers du bâtiment qui pourront construire plus vite que prévu. »

## **DIRECTION TRAVAUX DES ASSEMBLEES / AFFAIRES JURIDIQUES**

### **28**

Suite à la démission de Mme Monique JOUBERT et à son remplacement par Mme Ghislaine LAMY, nouvelle délibération portant attribution d'indemnités de fonction mensuelles au Maire, aux adjoints (18), aux conseillers municipaux délégués (5) et aux conseillers municipaux non attributaires d'une délégation de fonction (25) à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2010.

**Commission concernée :**

**1<sup>ère</sup> commission** : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

**Rapport présenté par M. BESNARD.**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**29**

**1<sup>ère</sup> commission** : Finances / Marchés et Achats Publics, Personnel Communal, Nouvelles technologies de l'information et de la télécommunication.

Désignation d'un nouveau membre en remplacement de Mme Monique JOUBERT, conseillère municipale démissionnaire.

**Rapport présenté par M. le Maire.**

**Candidature proposée : Mme LAMY**

**Mme Ghislaine LAMY est ELUE A L'UNANIMITE**

**30**

Commission consultative des services publics locaux.

Désignation d'un nouveau représentant du conseil municipal en remplacement de Mme Monique JOUBERT, conseillère municipale démissionnaire.

**Rapport présenté par M. le Maire.**

**Candidature proposée : Mme LAMY**

**Mme Ghislaine LAMY est ELUE A L'UNANIMITE**

**31**

Ecole élémentaire Jacques DECOUR

Désignation d'un représentant de la Commune pour siéger au conseil d'école en remplacement de Mme Monique JOUBERT, conseillère municipale démissionnaire.

**Rapport présenté par M. le Maire.**

**Candidature proposée : Mme LAMY**

**Mme Ghislaine LAMY est ELUE A L'UNANIMITE**

**32**

Collège Rol Tanguy (moins de 600 élèves).

Abrogation de la délibération du 31 mars 2010 portant désignation d'un remplaçant de M. MOMOT, conseiller municipal démissionnaire.

Désignation d'un nouveau représentant titulaire de la Commune pour siéger au sein du conseil d'administration dudit établissement en remplacement de Mme Monique JOUBERT, conseillère municipale démissionnaire.

**Rapport présenté par M. le Maire.**

**Candidature proposée : M. DEFRANOUX**

**La délibération est ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

**M. Xavier DEFRANOUX est ELU A L'UNANIMITÉ**

**33**

Conseil de quartier Maroc / Fourchette / Polangis.

Désignation d'un nouveau représentant du conseil municipal en remplacement de Mme Monique JOUBERT, conseillère municipale démissionnaire.

**Rapport présenté par M. le Maire.**

**Candidature proposée : Mme LAMY**

**Mme Ghislaine LAMY est ELUE A L'UNANIMITÉ**

**34**

Conseil de quartier le Plant-Tremblay

Désignation d'un nouveau représentant du conseil municipal en remplacement de M. Christophe MOMOT, conseiller municipal démissionnaire.

**Rapport présenté par M. le Maire.**

**Candidature proposée par le groupe UMP : Mme RONDEAU**

**Mme Nicole RONDEAU est ELUE A L'UNANIMITÉ**

**35**

Vœu d'urgence présenté par les groupes de la majorité municipale  
« Non au hold-up de l'Etat sur les HLM »

Présentation par Mme PASQUIER du vœu (texte ci-après) et justification de l'urgence.

« Dans le projet de loi de finances pour 2011, le gouvernement prévoit de prélever 340 millions d'euros chaque année entre 2011 et 2013 sur les organismes HLM.

Ce hold-up de 1 milliard d'euros, qui représente une taxe de 2,5% des loyers collectés, mettrait durablement en cause les actions de ces organismes.

Une fois de plus, l'Etat organise une ponction, comme il l'a déjà fait pour le 1% logement, lui permettant de se désengager d'autant de ses obligations de financement du logement social.

En clair, le budget du logement social passerait de 630 à 500 millions € en 2011. A cela s'ajouterait la ponction de 340 millions € et de fait l'Etat ne financerait que 160 millions €. Le chiffre de 60 millions € est même avancé pour 2013.

La réalité, c'est une diminution drastique des moyens du logement social. Le financement des aides à la pierre ne serait ainsi plus assuré par la solidarité nationale mais uniquement par le logement social et par les locataires.

L'offre nouvelle de logement, l'amélioration de l'habitat et les remises aux normes énergétiques seront automatiquement impactées. L'Union Sociale de l'Habitat (USH) estime que cette taxe fera baisser de 20.000 la construction de logements.

Au moment où nous vivons une crise du logement qui s'aggrave, où le nombre de demandeurs explose (3800 sur notre commune), où les difficultés pour le paiement des loyers s'alourdissent, on ne peut laisser passer une mesure qui représenterait une augmentation de 80 euros par an et par locataire. En effet les premières victimes en seraient les familles modestes, ainsi que les locataires ou demandeurs de logement social.

Ces dispositions sont d'ailleurs refusées par de nombreux organismes HLM comme vient de le rappeler le congrès de l'USH qui se tient actuellement à Strasbourg.

En conséquence, le conseil municipal demande :

-que le gouvernement renonce à ce projet de désengagement et injecte dans le logement social les moyens financiers nécessaires à ses missions. »

### **Vote sur l'urgence**

#### **ADOPTE A LA MAJORITE**

**38 votes pour dont 13 procurations**

**(« Ensemble, agir pour Champigny » liste des forces de gauche, de progrès, écologistes et de personnalités – Gauche citoyenne/Europe écologie)**

**8 votes contre dont 3 procurations)**

**(groupe UMP – groupe Divers droite)**

**2 refus de vote**

**(groupe « La passion de Champigny – Centristes et républicains »)**

### **Débat sur le fond**

#### **Intervention de Mme PASQUIER**

« Sur le fond, nous souhaitons protester vigoureusement contre le projet de ponction financière de l'Etat sur le logement social. Le gouvernement s'apprête à taxer les organismes HLM à compter de 2011 à hauteur de 340 millions d'euros par an sur trois ans, soit plus de 1 milliard. Ce prélèvement de 2,5 % des loyers, soit 80 euros par an et par locataire, constitue un véritable hold-up. Tout d'abord, il consacre un nouveau désengagement de l'Etat pour la construction et la réhabilitation du logement social. Entre la diminution du budget du logement et cette nouvelle ponction, le montant versé par l'Etat, c'est-à-dire la solidarité nationale, sera réduit de 470 milliards pour 2011 par rapport à 2010. Pour 2012 et 2013, l'Etat ne participera plus au financement du logement qu'à hauteur de 60 millions par an. Sa participation sera réellement réduite à la portion congrue. Cette ponction annoncée met très durablement en cause la poursuite des actions engagées par les organismes HLM en faveur de la construction de nouveaux logements, de la rénovation urbaine et de la réhabilitation du parc existant qui nécessite d'importantes mises de fonds propres de ces organismes. Ainsi, ce prélèvement de 340 millions d'euros correspond au montant des fonds propres que les

organismes consacrent aujourd'hui à la construction de 20.000 logements et réduirait donc d'autant la production. Les locataires seraient les premières victimes directes de ce prélèvement qui pourrait se répercuter sur les montants des loyers, sur une qualité de service moindre en termes d'entretien des immeubles. Cette mesure est d'autant plus injuste qu'il n'est pas prévu de l'appliquer aux propriétaires privés qui en seront exonérés.

Le gouvernement doit renoncer à cette ponction. Cette mesure fait la quasi-unanimité contre elle. D'ailleurs, le mouvement HLM réuni en ce moment en congrès s'apprête à voter une résolution demandant un retrait de cette mesure. Toutes les orientations développées par le gouvernement en matière de logements, visant à spécialiser le logement social pour les plus défavorisés et à soi-disant construire une France de propriétaires, vont à l'encontre des besoins de la population en matière de construction et de rénovation de l'habitat. Bien au contraire, le secteur du logement et prioritairement celui du logement social a besoin d'une relance vigoureuse, avec un investissement de l'Etat à hauteur de 2 % du PIB et non pas d'une purge d'austérité. Si l'Etat veut trouver de l'argent, il peut supprimer le bouclier fiscal et stopper les aides aux investisseurs privés, mettre en place un véritable service public du logement social. C'est dans ces conditions que l'accès à un logement digne pour tous et partout sera possible. C'est dans ces conditions que nous présentons ce vœu et que nous le voterons pour le groupe communiste. »

### **Intervention de M. SCHMITT**

« M. le Maire, comme d'habitude la désinformation continue. Au niveau du logement, je pense à ce que vous vouliez faire croire aux campinois lorsque vous vous étiez laissé aller à la manipulation consistant à annoncer le désengagement de l'Etat via l'ANRU dans les chantiers campinois de rénovation urbaine. Il n'y a pas eu de désengagement de l'ANRU et les campinois continuent à bénéficier de l'aide importante de l'Etat. Au passage, je vous fais remarquer que la réhabilitation prise en charge par l'Etat finance des dépenses qui devraient être assurées par le bailleur (entretien de diverses installations intérieures des immeubles par exemple). Nous vous avons fait cette remarque à l'époque d'ailleurs. Vous faites régulièrement un procès d'intention ridicule en alléguant que je suis contre le logement social lorsque je souhaite simplement une mixité sociale permettant à différentes catégories sociales de vivre mieux et ensemble à Champigny. Le logement social est une nécessité et la gauche en parle beaucoup alors qu'elle n'est pas été à la hauteur sur ce chantier essentiel lorsqu'elle était au pouvoir en 1997 et 2002. On en reparlera tout à l'heure. La gauche n'a jamais engagé une politique du logement aussi volontariste que celle qui est portée actuellement.

Voyons donc les détails de la politique du logement social menée actuellement pour répondre à vos caricatures systématiques et déplacées de la politique du gouvernement. Quel bilan pour le logement social ? Le plan de cohésion sociale lancé par M. BORLOO en 2005 prévoyait la mise en œuvre de moyens exceptionnels pour rattraper notre retard de production de logements sociaux. L'objectif était ambitieux, produire 500.000 logements sur la période 2005-2009, renforcé par la loi instituant le droit au logement opposable et par le plan de relance de l'économie. Ce plan a porté ses fruits. Cinq ans après, l'objectif est rempli.

La mobilisation de tous les acteurs, Etat, collectivités locales, organismes HLM, a permis d'atteindre le niveau record de 120.000 logements sociaux financés en 2009 soit trois fois plus qu'en 2000 sous le gouvernement Jospin. Là, je ne vous entends plus rire. Ce bon résultat s'explique notamment par une hausse sans précédent du nombre de logements très sociaux, 21.600 en 2009 contre 5.000 en 2000. Pour autant, dans certaines zones, Ile de France, Rhône Alpes et PACA, la demande de logements sociaux reste forte. Le gouvernement va donc poursuivre son effort et engager une nouvelle politique plus ciblée pour maintenir un haut niveau de production de logements sociaux dans ces zones. En quoi consiste cette nouvelle politique plus ciblée ? Cette nouvelle politique présentée par Benoist APPARU s'appuie sur

un constat simple : tous les territoires ne connaissent pas une crise du logement. Une surproduction dans les zones où la demande est moyenne ou faible pourrait aboutir à de graves déséquilibres : taux de logements vacants élevé, dévalorisation du parc existant et fragilisation des marchés de l'immobilier. C'est pourquoi les efforts de l'Etat vont être réorientés vers les territoires qui en ont le plus besoin. Concrètement, les moyens financiers vont être réorientés progressivement, dès cette année, pour produire plus dans les zones où la demande est forte sans pour autant déstabiliser la production actuelle. L'objectif fixé est clair, passer de 25 % à 35 % de construction de logements sociaux dans ces zones en deux ans. En Ile de France où la demande de logements sociaux est particulièrement forte, le gouvernement a décidé d'engager un programme de rachat des logements vacants. Il s'agit de racheter les logements vides pour créer un logement très social au cœur des villes, en favorisant ainsi l'intégration des populations les plus fragiles. Ce programme sera engagé prochainement, en partenariat avec les organismes HLM et les collectivités locales avec l'objectif de 3.000 logements vacants rachetés par an.

L'Etat ne doit-il pas aussi mettre plus de moyens ? Pour 2010, l'Etat fait un effort sans précédent. Ce sont 4,7 milliards d'euros qui sont consacrés au financement des 140.000 logements sociaux prévus en 2010, contre 4,2 milliards d'euros en 2009 et 3,7 milliards d'euros en 2008. Ces 4,7 milliards d'euros sont composés de 650 millions d'aide à la pierre, 2 milliards d'euros au titre de la TVA à 5,5 % et 850 millions d'euros au titre de la compensation de l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Et 1,2 milliard d'euros pour combler le différentiel entre le taux du marché et les taux appliqués aux bailleurs sociaux. Au-delà de cet effort exceptionnel, l'aide de l'Etat se manifeste aussi, une fois ces logements sociaux habités, par les aides personnalisées au logement puisque 34 % des loyers perçus par les organismes HLM sont couverts par ces aides. A terme, ce sont 400 millions d'euros qui seront versés chaque année. La réorientation des aides suffira-t-elle à répondre aux besoins dans les zones où la demande est forte ? La réorientation des aides ne suffit pas à elle seule à répondre à la demande de logements sociaux. Pour augmenter la production de logements sociaux, tous les acteurs du logement doivent être pleinement mobilisés. C'est pourquoi plusieurs leviers sont utilisés. Action logement, le 1 %, s'est engagée à augmenter ses subventions au logement social de 225 millions d'euros en 2008, 285 millions d'euros en 2010. Les collectivités territoriales participeront à la nouvelle politique de recentrage puisque celle-ci se déclinera au niveau infra-régional et infra-départemental à travers les délégations de compétence et les programmes locaux de l'habitat. Les organismes HLM eux-mêmes sont incités, à travers la vente de HLM, à optimiser leurs fonds propres. Un logement HLM vendu égale 2 à 4 logements construits. Objectif, la vente de 40.000 logements par an.

Construire plus de logements sociaux, est-ce le seul défi ? Construire plus, c'est la priorité. C'est pourquoi nous allons poursuivre notre effort. En 2009, 120.000 logements sociaux doivent être financés. Nous allons faire encore mieux en 2010 avec un objectif de 140.000 logements sociaux financés. Mais il ne faut pas seulement construire plus. Il faut aussi construire mieux en s'adaptant aux besoins des Français. Nous devons par exemple construire plus de logements très sociaux pour répondre aux difficultés des plus défavorisés. Il faut aussi construire des logements sociaux de tailles différentes permettant aux jeunes actifs de commencer leur parcours résidentiel dans le parc social ou de loger les grandes familles. D'autre part, pour les zones où la demande de logements sociaux est faible, le défi n'est pas de construire plus mais d'adapter et d'améliorer les logements sociaux existants. Cela passe par des actions fortes notamment en faveur du développement durable et de la rénovation urbaine. La rénovation thermique des logements sociaux est en effet l'une des priorités du Grenelle de l'environnement. L'objectif fixé est ambitieux : 800.000 logements sociaux rénovés d'ici à 2020. La rénovation urbaine doit, quant à elle, se poursuivre pour remplir les engagements pris pour la période 2004-2013, notamment la réhabilitation de 303.000 logements, 130.000

de constructions et 330.000 résidentialisations. Au-delà, un diagnostic sera réalisé avec les bailleurs sociaux pour apprécier les enjeux d'adaptation du parc social aux besoins des locataires, notamment les personnes âgées.

Je pense, en vous donnant certains éléments, votre vœu est bien faible au regard de la réalité et c'est pour cette raison que nous voterons bien sûr contre ce vœu. »

#### **Intervention de M. CHEVALIER**

« Avec la pratique des vœux d'urgence, on a une impossibilité, on vous l'a déjà dit, de se préparer. L'intérêt des vœux est d'échanger. Arithmétiquement parlant, vous présentez un vœu d'urgence et vous aurez toujours la majorité. Je pense que cela n'a aucun intérêt. Puisque l'on est dans le cadre d'un projet de finances 2011 qui va s'étaler sur les mois d'octobre et novembre, il aurait été préférable de repousser cela au prochain conseil municipal afin que les différents groupes puissent préparer leur réponse, leur intervention et c'est de cette discussion que jaillit peut-être pas la lumière mais au moins ce qui permet à chacun de réfléchir.

Sur la façon dont vous le rédigez, et c'est la forme toujours, le fait de parler de hold-up, je trouve que c'est ridicule. Ne serait-ce que pour cela déjà, notre groupe voterait contre. »

#### **Intervention de M. DESSEIGNE**

« Simplement, une intervention rapide pour les élus socialistes. Nous allons voter ce vœu sans problème. Ce soir, on a beaucoup parlé de mixité sociale. Pour nous socialistes, mixité sociale veut dire défendre le logement social. Et défendre le logement social, c'est donner les moyens aux organismes HLM de continuer et poursuivre les rénovations et les constructions de logements sociaux. Pour poursuivre leur mission, il faut évidemment qu'ils en aient les moyens. Nous constatons une casse régulière, des attaques régulières contre le mouvement HLM. D'ailleurs, Mme PASQUIER en a parlé, il est en congrès actuellement. Quelles que soient les couleurs politiques des uns et des autres, les personnes en charge de la situation au niveau des territoires constatent ces difficultés et ces attaques contre le mouvement HLM. Pour nous, il n'est pas question de laisser passer et c'est la raison pour laquelle on va voter ce vœu.

J'ajouterai qu'il y a une deuxième raison. M. CHEVALIER parlait du hold-up. C'est un terme qui nous convient et qui malheureusement semble correspondre à la réalité. On peut parler de racket aussi. Si l'on regarde quelques exemples, le 1 % logement qui est destiné à aider les salariés à se loger, les fonds ont été ponctionnés. Si l'on regarde ce qui s'est passé l'an dernier sur la banalisation du livret A des Caisses d'épargne, il faut rappeler que les fonds collectés sur les livrets de Caisse d'épargne doivent servir à financer le logement et que les fonds maintenant ne remontent plus ou que très partiellement pour le logement social. Tout le reste est ponctionné pour d'autres besoins. L'Etat s'arroge le droit d'enlever ces fonds. On parle du logement mais, en termes de racket et de hold-up, on pourrait aussi parler des fonds de la formation professionnelle, etc. Pour nous, pour ces deux raisons, il n'y a aucun problème, nous voterons ce vœu. J'ajoute en réponse à M. SCHMITT, qui est très en forme ce soir pour les provocations, que quand il dit que la gauche ne fait rien pour le logement social, en substance c'est ce que vous dites, il faut quand même être gonflé. Il n'y a qu'à aller voir à Saint Maur, à Neuilly, il n'y a qu'à entendre ce qu'a dit M. MARTIN, Maire de Nogent, sur la question : je ne veux pas de HLM chez moi autour des gares. Venir ensuite avoir le toupet de dire que la gauche ne fait rien pour le logement social, il faut quand même... vous faites fort. »

#### **Intervention de M. GASCARD**

« Je ne sais pas, on n'a peut-être pas les mêmes sources de chiffres. J'ai moi l'évaluation relative à la mise en œuvre du droit au logement opposable faite par le Conseil économique,

social et environnemental. Je vous lis un petit passage : « si la production d'une offre accessible est la condition sine qua non d'une mise en œuvre réussie du DALLO, cet infléchissement de tendance ne lève pas pour autant les inquiétudes car les démolitions réalisées dans le cadre du PNRU ne sont pas toujours intégralement compensées, le solde de logements HLM, construction, destruction, vente et changement d'affectation, reste stable à environ plus 30.000 logements par an sur la dernière décennie ». On est loin des chiffres annoncés. La part de PLAI et de PLUS dans la construction de logements demeure insuffisante dans les zones tendues. Le gouvernement réduit les aides à la pierre estimant que l'effort de construction n'a pas besoin d'être poursuivi en dehors de l'Ile de France et de la région PACA alors qu'un déficit général persiste. Les communes de moins de 5.000 habitants où vivent 30 % de population ne comptent quasiment aucun logement social. Et puis, alors j'ai un petit tableau où l'on a les dépenses de la collectivité en faveur du logement en pourcentage du PIB. En 1975, le budget de l'Etat, c'était 1,17 %. En 1980, 1,26 %. En 1985, 1,41 %. En 1990, 1,18 %. En 1995, 1,08. En 2000, 1,36. Et après, 2005, 2006 on descend à 1,15, 1,17, 1,12, 1,11. Et on ne connaît pas encore celui de 2009 mais à mon avis, cela va continuer à descendre. »

#### **Intervention de M. FUCHS**

« Très rapidement, d'abord sur l'urgence, je crois que c'est un cas où l'urgence est absolument nécessaire parce que le gouvernement lui-même a pris sa décision dans l'urgence, avec une grande brutalité et sans aucune discussion préalable. Je crois que, pour répondre à une mesure aussi brusque, il fallait qu'il y ait urgence. Je ne suis pas toujours d'accord sur certaines décisions prises dans l'urgence mais, dans ce cas-ci, cela me paraît tout à fait justifié. Le deuxième point, c'est qu'au nom de Gauche citoyenne/Europe écologie, je voterai cette résolution, ce vœu, parce que cette ponction est absolument inadmissible. C'est une ponction qui, de toute façon, empêchera, gênera l'action des organismes HLM, qu'il s'agisse de construction, d'entretien, de modernisation et de respect de l'environnement. C'est aussi une chose qui d'une certaine façon se répercutera sur le loyer et visera donc de plus en plus à exclure, y compris du logement HLM, les catégories les plus défavorisées. Il n'y a pas de problème, je voterai ce vœu. »

#### **Intervention de M. JEANNE**

« Cela va être très rapide. Simplement pour dire que nous ferons un refus de vote sur ce texte, non pas que l'on ne puisse pas partager un certain nombre de points. Celui qu'a évoqué M. DESSEIGNE concernant le 1 %, on est assez d'accord. En revanche, on a bien compris au cours de cet échange que vous avez eu, qu'il y a les anti-gouvernementaux et puis les avocats de la parole gouvernementale. Sur un sujet pareil, il faudrait qu'un jour en France, on arrive à avoir un débat apaisé et que l'on arrive à véritablement avoir une concorde nationale. Pour cela, il y aurait simplement une disposition à prendre. Tout simplement, c'est de rendre des Maires inéligibles quand ils ne respectent pas les lois, notamment la loi SRU. Cela irait dans le bon sens. Voilà, juste cette remarque. »

#### **Intervention de M. le Maire**

« Avant que nous passions au vote, juste un mot. Je partage vraiment l'idée qu'il est préférable de ne pas attendre puisqu'il faut faire pression sur les parlementaires afin que la loi ne soit pas adoptée sous la forme de la proposition en cours.

Deuxième chose que je voulais souligner, on a entendu il y a quelques années « travailler plus pour gagner plus ». En fait, on a gagné moins. Maintenant, on nous raconte « construire plus pour habiter plus ». J'ai plutôt l'impression que l'on va habiter moins. Pour loger moins, tout à fait.

M. DESSEIGNE l'a souligné mais, décidément, M. SCHMITT vous n'êtes pas très inspiré. En effet, parler d'Action logement c'est-à-dire d'un salaire différé, ce que l'on vous retire en bas de la feuille de paye au titre du 1 % logement, c'est du salaire différé, et dire que l'Etat fait un effort, enfin c'est quand même une situation exceptionnelle que, dans ce pays, le patronat et les syndicats soient d'accord pour dénoncer le fait que l'Etat a vidé les caisses du logement pour payer à sa place les caisses du logement des entreprises c'est-à-dire patrons et salariés. C'est cela, Action logement. Vous vous en vantez dans votre texte tranquillement, en disant qu'il y a l'effort d'Action logement. Merci du peu ! C'est l'effort des autres, ce n'est pas celui de l'Etat. Je voulais le souligner.

Enfin, un logement vendu, quatre construits. Trouvez-moi un endroit où c'est vrai ! Ce n'est pas possible. Vous vendez un logement HLM occupé... Ou alors vous allez chasser des gens avant, je ne sais comment vous faites. Vous vendez un logement HLM occupé et vous allez en construire 4 nouveaux ? Expliquez-moi. Dernier aspect, sur le Val de Marne je suis en mesure de vous prouver que l'on n'a jamais si peu construit. Dans ses chiffres, le préfet compte le rachat des logements d'Icade. C'était dans le journal d'aujourd'hui. Evidemment, quand on rachète des logements parce que les marchands de biens ont vendu des milliers de logements en Ile de France, pendant ce temps on n'en construit pas un seul. Il ne faut pas que l'Etat se vante et d'ailleurs ce n'est pas lui qui les rachète. Ce sont les offices HLM car les collectivités appellent au secours pour que les gens ne soient pas mis à la rue. Dans notre département, Valophis a dû faire un gros effort sur ses fonds propres pour racheter un certain nombre de parts d'Icade. C'est le cas à Sucy et ailleurs. Je crois que c'est le cas très largement à Chevilly-Larue, à Malakoff. Il faut arrêter aussi de nous faire prendre des vessies pour des lanternes. Enfin quand vous soulignez l'effort de M. BORLOO, on est à Champigny. Le Bois l'Abbé a droit à réparation sociale. On a signé un accord sur un tiers de la rénovation du quartier. On n'est pas au bout de la réparation sociale. Vraiment, vous n'êtes pas très inspiré. »

### **Vote sur le fond**

#### **ADOPTE A LA MAJORITE**

**38 votes pour dont 13 procurations**

**(« Ensemble, agir pour Champigny » liste des forces de gauche, de progrès, écologistes et de personnalités – Gauche citoyenne/Europe écologie)**

**8 votes contre dont 3 procurations)**

**(groupe UMP – groupe Divers droite)**

**2 refus de vote**

**(groupe « La passion de Champigny – Centristes et républicains »)**

### **Questions diverses**

**Intervention de Mme DUFOUR** relative au bon usage des tribunes libres.

Elle fait référence à la tribune libre de juillet rédigée par le groupe « La passion de Champigny » et qualifie les propos tenus à l'égard du groupe socialiste concernant le débat qui a eu lieu sur les retraites au conseil municipal de juin de « mensongers, malveillants et infamants ». Elle demande à M. le Maire qu'il soit fait en sorte « que la littérature dans Champigny notre ville soit de bonne tenue et ne porte pas atteinte à la dignité de la personne ».

**Réponse de M. le Maire :** Il va renouveler à chacun les consignes qui font le bon usage des tribunes, en appelant au respect.

**Intervention de M. CHEVALIER** qui rappelle ses deux courriers adressés en juillet et concernant une pétition des riverains de la rue du docteur Roux.

Le règlement intérieur du conseil municipal prévoyant une réponse dans les deux mois et la pétition étant antérieure, M. CHEVALIER demande s'il est possible pour les riverains d'avoir simplement une réunion leur permettant de faire part de leurs problèmes.

Il aborde une autre question diverse.

Champigny notre ville s'est fait l'écho d'un déplacement en juillet 2010, à l'occasion de la journée internationale de la Paix au camp d'Al Fawar d'une délégation campinoise. Le but de ce voyage était « de concrétiser un projet d'éclairage d'un terrain de sport ».

M. CHEVALIER indique que la convention, d'après le ministère des affaires étrangères européennes, a été signée en 1998 et qu'un autre voyage a eu lieu en 2006 au même endroit.

M. CHEVALIER souhaite savoir quel est le planning de la réalisation des travaux évalués à 82 500 euros, qui les finance, combien ont coûté les voyages de la délégation campinoise de 2006 et 2010 et qui les prend en charge.

**M. le Maire** indique que réponse sera donnée à M. CHEVALIER.

Il précise que l'équipement d'éclairage du terrain de foot est réalisé.

**Intervention de Mme RONDEAU** qui souligne qu'il a fallu 15 jours pour qu'elle obtienne que soient enlevées les trois bouteilles de gaz situées sur le parking près de la permanence de l'association à laquelle elle appartient et cela malgré ses diverses interventions auprès du commissariat et du secrétariat de M. RIVALLAIN.

Elle tient à féliciter l'agent communal en charge du numéro vert qui a fait le nécessaire très rapidement dès qu'elle l'a informé.

**Réponse de M. le Maire** qui conseille effectivement l'utilisation du numéro vert.

**Mme RONDREAU** s'étonne qu'une association obtienne une subvention au bout de quelques mois tandis qu'une autre « qui a fait des efforts depuis deux ans, qui a embauché huit personnes et est sur le point d'en embaucher une neuvième » se la voit refuser.

**Réponse de M. le Maire** qui invite Mme RONDEAU à préciser par courrier les associations dont il s'agit.

M. BLIMI répondra dans les meilleurs délais.

**Intervention de M. FUCHS** qui souhaite faire des suggestions concernant le fonctionnement du conseil municipal.

Il a été intéressé par les procédures adoptées à Villejuif qu'il trouve novatrices.

« Pour information, à Villejuif les groupes de l'opposition sont désignés par la locution : « groupe ne faisant pas partie de la majorité municipale » et non comme « groupe de l'opposition ». Cette distinction peut vous paraître minime mais elle a du sens. Elle ne limite pas le débat municipal et de l'opposition entre une majorité et des minoritaires considérés globalement malgré les différences qui existent entre eux. Le terme global « opposition » tel que nous l'employons est réducteur et renvoie à des affrontements de blocs, ce que je considère comme négatif.

Cette distinction a aussi du sens parce qu'il a été décidé d'accorder à chacun de ces groupes ou têtes de liste ne faisant pas partie de la majorité la possibilité de présenter une fois par an un

point de leur choix à l'ordre du jour du conseil municipal. C'est le groupe qui a présenté le point qui fait le rapport et la discussion s'engage. Une telle démarche me paraît porteuse d'ouverture et de discussions vraies. La majorité en réponse bien sûr développe ses arguments et mûrit ses propositions. On sort du duel majorité - opposition conçu comme une guerre de position et c'est une chose qui me paraît bonne.

Je me permets donc, M. le Maire, de proposer, et je soumetts à tous nos collègues, que nous étudions la possibilité d'une modification de ce type ou légèrement aménagée, qui introduirait des dispositions permettant un meilleur débat. »

**Réponse de M. le Maire** : « On n'ouvre pas le débat ce soir. C'est noté. Simplement, je voulais vous indiquer, M. FUCHS, que j'avais fait le déplacement envers vous à l'époque des élections municipales, pour vous proposer de participer à la majorité. Et vous avez décliné, je vous le rappelle. Cela n'est pas une réponse à votre question. Absolument. Je tenais à le signaler pour mémoire. »